37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

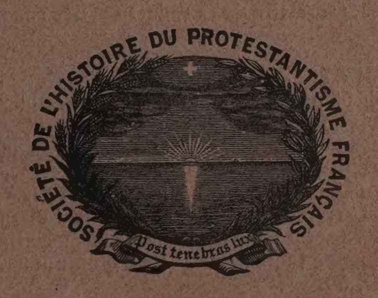
Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 1. — 15 Janvier 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PERES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

Pages.
N. W. — Préface du Bulletin de 1888.......... 1
ÉTUDES HISTORIQUES
A. Bernus. — Le ministre Antoine de Chandieu d'après son journal autographe inédit (1534-1591).......... 2
Ch. Read. — La petite-fille d'Agrippa d'Aubigné devant la légende et l'histoire. Cinquième et avant-dernier article.......... 13
DOCUMENTS
N. W. — Un écho du procès d'Anne Du Bourg à la Sorbonne. Deux lettres de François II, 25 août, 5 septembre 1559.. 24
E. Chavannes. — Le nombre des prétendus réformés six ans avant la Révocation. Lettre de N. de la Mare, 6 août 1680. 28
J. Bonnet. — Les prisonniers de La Rochelle; trois lettres à Antoine Court. 1721.......... 31
MÉLANGES
Abel Lefranc. — Études sur la jeunesse de Calvin et la Réforme à Noyon, d'après des documents inédits. Première partie : La famille de Calvin.......... 39
BIBLIOGRAPHIE
M. Weiss. — The Huguenots and Henry of Navarre, by Henry. M. Baird.......... 52
Séance du comité, 13 décembre 1887.......... 54
CORRESPONDANCE
Francis Molard. — Quand Théodore de Bèze a-t-il rompu avec l'Église romaine ?.......... 55
ILLUSTRATIONS
La maison de Calvin à Noyon, au commencement de ce siècle.......... 45

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau 15 (rue Bonaparte).*

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PRÉFACE

Ce recueil n'a pas coutume de profiter d'un renouvellement d'année pour attirer, à tout prix, sur lui, l'attention du public. Il n'entend pas davantage dévier aujourd'hui de cette ligne de conduite. On n'ignore pas d'ailleurs son but : servir LA VÉRITÉ dans le champ, si vaste, de l'*histoire* du protestantisme français. Le moment viendra sans doute, où cette histoire ne sera pas seulement étudiée par quelques savants, curieux, ou amateurs de vieux livres et papiers : sa connaissance sera indispensable à quiconque se réclame du nom de huguenot, ou s'intéresse aux destinées de notre patrie et de notre Église.

C'est en vue de cet avenir — peu éloigné si l'on en croit certains indices, — que le *Bulletin* continuera à travailler, en donnant la parole aux FAITS de plus en plus sévèrement contrôlés, et même à ceux qui n'interprètent pas ces faits dans le sens de la tradition. Car il sait, par l'examen attentif de notre passé, que la vérité ne pourra que rehausser la gloire et la valeur de ce noble héritage.

Ceux qui voudront parcourir les livraisons de 1887, se persuaderont que rien n'a été négligé pour tenir les promesses du mois de janvier dernier. — Le présent fascicule leur montrera que nous pouvons garantir pour 1888 une série d'articles et de documents du plus haut intérêt. Avec l'aide de Dieu, nous espérons donc bien justifier le vieux proverbe :

Vires acquirit eundo.

N. W.

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT

(1534-1591).

Tous ceux qu'intéresse l'histoire religieuse de la France au XVIe siècle connaissent le nom d'Antoine de Chandieu ; ils l'ont rencontré en plus d'une occasion, et toujours en bon rang : pasteur de l'Église de Paris presque à son origine, son souvenir est indissolublement uni à l'histoire des martyrs de cette ville, ainsi qu'à l'admirable organisation synodale du protestantisme français ; — aumônier pendant trois ans de Henri de Navarre, chargé par la confiance de ce roi de missions auprès des cantons de la Suisse réformée et auprès des princes protestants d'Allemagne, il conquiert partout l'estime et souvent l'amitié ; — réfugié dans le pays de Vaud et à Genève, et s'y rendant utile dans l'École et dans l'Église, il laisse dans cette seconde patrie un nom vénéré de tous, que ses nombreux descendants perpétueront jusqu'au milieu de notre siècle ; — défenseur convaincu des doctrines réformées en face du catholicisme et du luthéranisme, il a été connu comme controversiste habile et sérieux de toute l'Europe de son temps, passionnée de discussions religieuses ; — ses œuvres théologiques latines, réunies après sa mort en un fort in-folio, et réimprimées au moins quatre fois en moins de vingt-cinq ans, attestent quel cas nos pères faisaient du savant théologien ; — quelques-unes de ses poésies enfin, autrefois très répandues et mises même en musique, nous émeuvent encore à trois siècles de distance.

Malgré la notoriété résultant de ces faits bien connus, ce

que l'on savait de cet homme distingué, j'entends de sa personnalité et de son caractère, se réduisait à peu de chose; en raison même de la rare modestie qui, au témoignage des contemporains, caractérisait Chandieu, ses nombreux ouvrages ne fournissent sur lui-même que fort peu de renseignements; en outre, bien qu'il ait entretenu une correspondance étendue, l'on n'a retrouvé jusqu'ici qu'un très petit nombre de ses lettres.

Une épître biographique, trop succincte à notre gré, mais d'autant plus précieuse qu'elle fut écrite deux ans à peine après sa mort et par un ami de ses dernières années, le professeur de droit Jacques Lect, de Genève, est le principal document auquel ont pu recourir les biographes anciens, tels que Melchior Adam, le père Niceron et Senebier, ainsi que les frères Haag et Mr. Lutteroth[1], qui, de notre temps, ont parlé de Chandieu avec le plus de compétence, dans les remarquables articles qu'ils lui ont consacré dans la *France protestante* et dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*.

Si, après ces travaux consciencieux dus à des historiens qui connaissent si bien le XVIe siècle, nous entreprenons ici de rappeler le souvenir de Chandieu et de faire revivre, moins l'écrivain, dont les travaux méritent une étude spéciale, que l'homme lui-même, dans son caractère et son activité, c'est parce qu'un heureux hasard, favorisé par une grande complaisance, nous a permis d'utiliser un document inédit d'une grande valeur. Nous voulons parler d'un *Journal* de la main de Chandieu, commencé en 1563, et poursuivi jusqu'à sa dernière maladie, c'est-à-dire pendant près de trente ans; inscrivant brièvement au jour le jour, pour son usage personnel et en latin, les principaux événements, et quelquefois les petits détails de sa vie, il joint d'ordinaire à ces courtes notes de touchantes

1. Rappelons aussi la grande place que fait à Chandieu ce dernier écrivain, dans un ouvrage qui n'a pas vieilli, *la Réformation en France pendant sa première époque*, 1859; et l'article de M. le professeur Th. Schott, dans la seconde édition de la *Real-Encyklopaedie* de Herzog.

prières, qui, mieux que toute autre chose, nous permettent de lire dans son cœur et nous révèlent les sentiments intimes et la noble nature de cet homme de Dieu. Nous sommes assurés que les nombreux amis de l'histoire du protestantisme français s'associeront à l'expression de notre vive reconnaissance envers M. L. de Tscharner, à Berne, qui a bien voulu nous permettre de prendre copie de ce précieux manuscrit conservé dans sa famille.

Nous espérons publier plus tard ce journal en entier, en l'accompagnant de toutes les parties de la correspondance de Chandieu que nous aurons pu recueillir; à cette heure nous n'en avons trouvé encore qu'une vingtaine de pièces, aussi nous permettons-nous de faire appel ici à la complaisance de tous les chercheurs en mesure de nous aider à rendre cette publication moins incomplète.

En attendant, à la lumière des documents que nous possédons déjà, nous avons vu se dresser devant nous une figure si belle, si sympathique et bienfaisante, que nous voudrions la faire mieux connaître aussi à d'autres par la présente notice.

I. — Enfance et jeunesse, 1534-1556.

Antoine de La Roche, nom par lequel notre personnage est désigné du vivant de son frère aîné, à cause d'une seigneurie de La Roche en Dauphiné, qui lui appartenait, était d'une ancienne famille de cette province, celle des barons de *Chandieu*. Né vers 1534 au château de Chabottes en Mâconnais, fief de sa mère, il n'avait que quatre ans lorsqu'il perdit son père. Restée veuve, sa mère, *Claudine du Molard, dame de Chabottes*, veilla à l'éducation de ses deux fils : l'aîné, *Bertrand*, héritier de la seigneurie et du nom de Chandieu, fut tout naturellement destiné aux armes, tandis que le cadet était réservé aux charges de l'État et voué pour cela aux études, spécialement à celle de la jurisprudence. Celui-ci, envoyé de bonne heure à *Paris*, fut confié aux soins d'un pré-

cepteur[1] qui avait été déjà en rapport avec Calvin, et reçut par lui la première impulsion vers les idées nouvelles qui travaillaient les esprits.

Il poursuivit avec ardeur ses études à *Toulouse*, ville dont les écoles jouissaient à ce moment d'une grande réputation, grâce à d'illustres professeurs, sous lesquels il jeta les bases de la solide érudition classique dont ses écrits rendront témoignage. Un contemporain, plus âgé de trois ans que La Roche, Henri de Mesmes, qui étudiait en ce temps à Toulouse (de 1545 à 1550), et qui devait acquérir une juste renommée dans les affaires publiques, décrit dans son journal la vie laborieuse et austère que les étudiants studieux menaient dans cette ville[2] :

A Tholose, dit-il, nous fusmes trois ans auditeurs en plus estroicte vie et penibles travaux que ceulx de maintenant ne voudroient suporter. Nous estions debout à quatre heures et, ayant prié Dieu, alions à cinq heures aux estudes (c'est-à-dire les leçons), nos gros livres soubs les bras, nos escritoires et nos chandeliers à la main. Nous oyions toutes les lectures jusques à dix heures sonées, sans intermission; puys venions disner, après avoir, en haste, conféré demie heure ce qu'avions escrit des lectures. Après disner nous lisions, par forme de jeu, Sophoclès ou Aristophanès, ou Euripidès, et quelquefois Démosthénès, Cicero, Virgilius ou Horatius. A une heure, aux estudes (leçons); à cinq, au logis, à répéter et voir dans les livres les lieux allégués (en classe par le professeur) jusqu'après six. Lors nous soupions, puys lisions en grec ou en latin.

C'est ainsi que nous pouvons nous représenter la vie studieuse de notre jeune La Roche, dont le biographe dit qu'il fréquentait les étudiants les plus sérieux.

1. Mathias *Grandjean*, qui, s'étant retiré plus tard à Genève, y fut précepteur des enfants de Germain Colladon; en janvier 1557 il fut nommé « maître de l'eschole à l'hôpital »; en juillet 1557, il remplaça Claude Baduel comme pasteur de Russin et Dardagny, près Genève, paroisse dans laquelle il mourut en septembre 1561. Il avait reçu gratuitement la bourgeoisie de Genève, le 22 juillet 1557.

2. Voy. les additions aux *Mémoires de Castelnau;* Bruxelles, 1731, t. II, p. 773, et *Mémoires inédits de Henri de Mesmes*, publiés par Ed. Fremy. Paris, 1886, p. 139.

Ce fut à Toulouse aussi que ses yeux s'ouvrirent sur les abus et les erreurs de l'Église romaine. Dans cette ville, en effet, malgré de cruelles répressions exercées depuis des années par le parlement, réputé « le plus sanguinaire de France », les nouvelles doctrines gagnaient en secret des adhésions, ou du moins des sympathies, de jour en jour plus nombreuses. Là, aussi bien qu'ailleurs, la fidélité des martyrs avait été la prédication la plus efficace ; si bien qu'après la mort héroïque de l'un d'eux sur le bûcher, en 1553, un conseiller, constatant l'impression produite sur la foule, s'écriait « qu'il n'était expédient de plus faire mourir ainsi ceux de la religion ».

C'était tout particulièrement parmi les lettrés que cette influence, encore latente, s'exerçait : Turnèbe, le savant humaniste, du Ferrier, si connu par la suite comme diplomate, Corras, jurisconsulte éminent, qui étaient à Toulouse les professeurs les plus en vue, devaient tous trois plus tard mourir protestants, comme le sera aussi leur jeune collègue du Bourg[1]. Comment s'étonner si, parmi les quatre mille étudiants qui, fiers de ces maîtres vénérés, se pressaient au pied de leurs chaires, les doctrines de la Réforme recrutaient des adhérents moins lents qu'eux à se décider. L'enthousiasme est prompt dans ces jeunes têtes inflammables; pour plus d'un, l'étude du code cédait la place à celle de la Bible. C'était alors vers Genève, la ville située sur la montagne, que le regard se tournait; et des leçons de Corras quelques-uns passèrent à celles de Calvin. Nous en avons pour preuve le récit satirique d'un adversaire contemporain, ou peu s'en faut, Florimond de Raymond[2] :

Un des plus gentils personnages de notre Guienne[3], dit-il, m'a fait le conte qu'un jour, se promenant sous la galerie des écoles de Toulouse avec quelques écoliers ses compagnons, le Saint Esprit descendit sur

1. Il s'agit, non du futur martyr Anne du Bourg, comme l'a cru M. Fremy, *loc. cit.*, p. 224, mais de son frère cadet Gabriel.

2. *Histoire de la naissance de l'hérésie*, liv. VII, ch. 19.

3. Il parle de Compaignon, dit Villeroche, qui devint pasteur à Metz en 1555, puis en Béarn, et finit par retourner au catholicisme.

eux. Ce ne fut pourtant en forme de colombe ou de langue de feu. C'était un esprit nouveau et invisible, qui leur chantait perpétuellement le nom de Calvin et de Genève à l'oreille... Si est-ce que cinq ou six écoliers portés de semblable désir quittèrent les études, et, troussant bagage, s'en vont jour et nuit à Genève. Le désir de voir le saint homme ailait leurs pieds. Jamais, à ce qu'il me raconta, la joie de ce bon et religieux chevalier Godefroy de Bouillon, voyant les murs tant désirés de Hierusalem, n'égala le contentement qu'ils reçurent à la découverte des sacro-saintes murailles de Genève. A leur arrivée, ayant su que l'exhortation se faisait (ainsi appelaient-ils leurs prêches), ils accourent tout hors d'haleine pour voir Calvin en chaire... Ils l'accompagnent à l'issue chez lui, et le saluent. Il y avait de la presse à qui s'approcherait près de lui. « Ce sont les merveilles du Seigneur, mes frères, leur dit Calvin, qui vous appelle pour la culture de sa vigne. »

C'est peut-être ainsi que La Roche fut conduit à *Genève*, où Calvin le gagna définitivement à l'Évangile. Nous sommes, du reste, sans renseignements sur la date précise et la durée de ce séjour, les détails sur l'enfance et la jeunesse de notre personnage étant fort clairsemés.

Un procès relatif à la succession d'un frère de son père l'appela à *Paris*, où il allait trouver, dans la communion de ses frères en la foi, la vocation qui devait décider de toute sa carrière ultérieure.

En septembre 1555, c'est-à-dire vers l'époque de l'arrivée de La Roche à Paris, un fait, infime en apparence, bien que d'une grande portée, venait de se produire : les réformés de la capitale, dont la fidélité s'était signalée déjà depuis plus de vingt ans par de si nombreux martyres, mais auxquels un ministère régulier, une organisation ferme et, partant, une certaine cohésion avaient fait défaut jusqu'alors, venaient de se constituer en Église bien réglée, en nommant dans leur sein un pasteur, ainsi que quelques anciens et diacres pour former un Consistoire; exemple qui, se propageant rapidement, allait contribuer puissamment à affermir et à étendre la Réforme en France.

Le pasteur élu par les fidèles était un jeune homme d'An-

gers, âgé d'environ vingt-deux ans, Jean *Le Maçon*, sieur de Launay, connu sous le surnom de *La Rivière*. Fils d'un procureur du roi fort riche et très catholique, il avait séjourné à Genève et à Lausanne, et y avait été gagné aux doctrines réformées, ce qui le fit chasser de la maison paternelle. Le choix de l'Église était heureux, et ce premier ministre fut pour la petite congrégation un pasteur plein de zèle et de sagesse, au sujet duquel Calvin, deux ans plus tard, pouvait écrire aux frères de Paris[1] : « Combien que notre Seigneur se soit servi de lui en cette jeunesse, nous avons de quoi l'en glorifier. »

Mais la tâche dépassa bientôt les forces d'un seul pasteur; Calvin, Bèze, Farel, qui suivaient ces événements avec la plus vive sympathie, s'efforcèrent d'envoyer du secours à La Rivière, et réussirent, en août 1556, à lui procurer un collaborateur, déjà expérimenté dans le ministère et bien qualifié pour ce poste difficile, en la personne de François *de Morel*, sieur de *Collonges*, récemment revenu à Genève, des Vosges, où il avait été pasteur de l'église de Sainte-Marie-aux-Mines[2].

Déjà avant ce moment La Roche s'était joint à l'Église naissante, où sa piété trouvait aliment et croissance. Morel, dès son arrivée, réunit les jeunes adeptes qui s'adonnaient aux études, les exhortant avec force à se vouer aux saintes lettres[3]. Il en persuada plusieurs, La Roche entre autres, et les forma au ministère évangélique par des exercices de prédication; à La Roche en particulier il confia les fonctions délicates de catéchiste. Celui-ci donna promptement des preuves de tant de piété, de connaissance religieuse et de maturité que, malgré sa jeunesse, — il avait à peu près vingt-deux ans, — il fut choisi, du consentement unanime des fidèles, pour second

1. *Calvini Opera*, éd. Brunsvig, t. XVI, p. 425.

2. Avant lui déjà, en février 1556, Eynard *Pichon*, pasteur de Dombresson, au pays de Neuchâtel, avait été prêté provisoirement à l'Église de Paris pour quelques mois.

3. Au nombre de ces jeunes candidats se trouvait sans doute Jean *Chassanion* qui, à cette époque, fut envoyé de Paris à Meaux (*Hist. eccl.*, I, 57). N. W.

pasteur régulier, à côté de La Rivière; c'était à la fin de l'année 1556 ou au commencement de 1557. Bientôt, probablement en novembre 1557, on lui adjoignit, comme troisième pasteur, son condisciple et ami Jean *de Lestre*. Dès ce moment, et pendant plusieurs années mémorables, les trois amis, La Rivière, La Roche et de Lestre, formeront le corps pastoral fixe de l'Église de Paris, à côté duquel travailleront les aides dévoués, mais temporaires, que Genève, se dépouillant souvent elle-même, leur enverra : — Gaspard *Carmel*, Nicolas *des Gallards* à deux reprises, Jean *Macar*, *Morel* revenu une seconde fois, Augustin *Marlorat*, et aussi le ministre de Troyes, Girard *de Corlieu*, un enfant de l'Église de Paris, pour ne parler que de ceux dont nous pouvons signaler la présence pendant plusieurs mois consécutifs des années agitées de 1556 à 1560.

II. Le pasteur de Paris, 1557-1563.

Si les limites imposées à une simple notice le comportaient, nous aurions aimé présenter un récit circonstancié des destinées de l'Église de Paris pendant le ministère de La Roche, savoir de 1557 à 1563, ou plus exactement à 1567, c'est-à-dire pendant les dernières années de Henri II, le court règne du jeune François II et le commencement de celui de Charles IX, marqués tous trois par des persécutions acharnées, qu'interrompaient seulement de courts moments de répit, dus aux variations de la politique fluctuante de Catherine de Médicis. Les renseignements ne nous manqueraient pas, grâce d'une part au précieux récit, trop peu personnel seulement à notre gré, que La Roche a consigné dans son émouvante *Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris*[1], grâce,

1. Elle n'embrasse malheureusement que les années 1557 à 1560, et, trop fidèle à son titre et au but de l'auteur, elle s'en tient au récit des persécutions, passant sous silence tant de choses de la vie intérieure de l'Église qu'il nous serait si précieux de savoir. Nous aurons plus loin l'occasion de parler de ce rare volume.

d'autre part, à l'active correspondance, heureusement en grande partie conservée, que quelques-uns des pasteurs prêtés par Genève entretenaient avec Calvin, et que le zèle pieux des savants éditeurs strasbourgeois a mise au jour avec une si patiente érudition. Ces documents ont été utilisés déjà par MM. A. Coquerel et J. Bonnet dans leurs beaux travaux sur l'Église de Paris à cette époque, travaux auxquels nous nous faisons un devoir et un plaisir de renvoyer le lecteur. Nous nous permettons toutefois l'observation que les récits de nos devanciers nous paraissent avoir mis trop exclusivement en relief les courageux aides temporaires venus de Genève, laissant sans le vouloir à l'arrière-plan l'activité des trois pasteurs en titre, dont nous n'avons pas de lettres de ce temps. Pour rétablir en quelque sorte l'équilibre, nous avons cherché dans les pages suivantes à mettre en pleine lumière l'activité du principal de ces derniers, notre fidèle et vaillant La Roche. Nous essayerons de donner une idée de son héroïque ministère, en groupant les faits les plus saillants sous quelques rubriques principales, sans nous astreindre à l'ordre purement chronologique.

Le plus ancien biographe de La Roche rappelle que le rang occupé par sa famille lui promettait un brillant avenir de richesses et de dignités; mais qu'il le sacrifia sans hésiter, pour prendre, avec le ministère évangélique, une perspective certaine de dangers perpétuels, de souffrances, d'exil, peut-être même de mort cruelle. Il allait bien vite en faire l'expérience dans cette ville que l'*Histoire des églises réformées* appelle « sanguinaire et meurtrière entre toutes celles du monde. »

Pour célébrer leur culte, les fidèles s'assemblaient par petits groupes dans divers quartiers de la capitale, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, en général de nuit, et avec beaucoup de précautions dictées par une sage prudence;

aussi ces réunions purent-elles avoir lieu pendant un certain temps sans éveiller l'attention ; mais l'accroissement même du nombre des auditeurs devait leur être fatal et amener un cataclysme dont La Roche fait un récit détaillé, que nous nous bornons à résumer. C'était le 4 septembre 1557 ; une troupe de trois à quatre cents fidèles se réunit en une maison sise devant le collège du Plessis en la rue Saint-Jacques, et cela dès le commencement de la nuit, pour faire la Cène ; en attendant que tous fussent assemblés, on avait longtemps lu l'Écriture sainte en langage vulgaire ; puis, toute la compagnie ayant les genoux en terre, le ministre avait prié Dieu ; ensuite il exposa l'institution de la Cène d'après le chapitre onzième de la première aux Corinthiens, montrant quel en était l'usage, comment on s'y devait présenter, et excommuniant tous séditieux, désobéissants à leurs supérieurs, paillards, larrons. Alors, ceux qui avaient été jugés capables de ce sacrement s'étant approchés de la table, reçurent le pain et le vin de la main des ministres, avec ces paroles : C'est la communion du corps et du sang du Seigneur. Enfin des prières furent faites pour le roi et la prospérité de son royaume, pour tous les pauvres affligés et, en général, pour toute l'Église ; et l'on termina par le chant de quelques psaumes. — Le tout s'était passé en aussi grand repos que jamais ; et sur la minuit chacun délibéra de se retirer en sa maison. Mais les premiers qui voulurent sortir furent assaillis d'une grêle de pierres. De l'autre côté de la rue les prêtres du collège du Plessis, qui les guettaient depuis longtemps, ayant eu vent de l'assemblée, avaient réuni en secret beaucoup de gens de leur faction et préparé de gros amas de pierres ; ils émurent un grand bruit, tellement qu'en peu de temps tout le quartier, réveillé en sursaut, fut en armes ; on occupe tous les passages et allume des feux en divers lieux pour que personne ne puisse échapper. — Ce danger si soudain et inattendu apporta une grande frayeur à ceux du dedans. Toutefois ceux qui avaient la conduite et le gouvernement de l'Église les rassurent du mieux

qu'ils peuvent, les exhortent, et, après avoir prié Dieu par plusieurs fois, tiennent conseil. Finalement, « à la suasion de ceux qui connaissent la couardise de cette canaille parisienne, on conclut de la forcer et passer au travers les hommes qui avaient épées (c'est-à-dire les gentilshommes), marchant les premiers pour faire le passage aux autres ». Cela est suivi par la plupart, qui échappèrent ainsi, non sans traverser une infinité de périls. Un seul d'entre eux, renversé par une pierre, fut assommé misérablement par la foule. — Mais une partie de l'assemblée, au nombre de cent trente-cinq personnes, surtout des enfants et des femmes, dont plusieurs des meilleures familles, n'avaient osé se hasarder à cette sortie; assiégés toute la nuit par la populace, ils furent arrêtés au matin par le procureur du roi et ses sergents, et traînés au Châtelet à travers les outrages de la foule. — La plupart des captifs languirent longtemps dans les cachots; sept d'entre eux furent brûlés.

Bien que ce tragique événement portât la douleur et le deuil dans mainte famille et dans l'Église entière, les réunions ne furent points suspendues; mais on redoubla de précautions. Il s'en fallut de peu cependant que la même tragédie ne se renouvelât un an après. Néanmoins il semble qu'à force d'être entourée de dangers l'âme en devient insensible; aussi voyons-nous en avril 1561, il est vrai dans un temps de calme relatif, les huguenots de la capitale s'enhardir jusqu'à tenir « une assemblée de cent vingt à cent quarante personnes en la chambre même de la chancellerie du Palais (tribunal), et, peu de jours après, à la Tour Quarrée[1]; là où, étant découverts et enfermés, et n'attendant plus que le cachot, Dieu leur suscita un personnage reçu en l'Église ce même jour-là, qui leur fit ouverture par une des portes; de sorte que les sergents n'y trouvèrent que le nid. Le premier Président, mer-

1. C'est celle-là même qui se dresse encore aujourd'hui à l'angle du palais de Justice, et dans laquelle, plus de trente ans auparavant, Louis de Berquin avait été emprisonné. N. W.

veilleusement étonné, reconnut qu'il fallait bien que ceux de la Religion tinssent peu de compte de leur vie, quand ils osaient bien s'assembler ès lieux-mêmes où la mort de leurs compagnons avait été si souvent signée par les juges. » — C'étaient, on en conviendra, des hommes au cœur fortement trempé, ces pasteurs convoquant et dirigeant pendant bien des années les assemblées de culte dans les conditions que nous venons d'indiquer.

(*A suivre.*) A. BERNUS.

LA PETITE-FILLE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

DEVANT LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE[1].

Nous avons dit que cet ouvrage de 1810 (*Madame de Maintenon peinte par elle-même*) était anonyme et qu'il avait en tête, avant la préface de l'auteur (onze pages), une notice préliminaire signée de l'initiale S., c'est-à-dire de Suard. Cette notice intitulée : *De madame de Maintenon*, remplit quarante-quatre pages[2].

1. Voy. t. XXVI, p. 393, 449, 625.

2. Détail curieux : ce titre est suivi de la dédicace : A M*** (c'est-à-dire à l'auteur même du livre, à madame Suard, née Panckoucke). On sait que le ménage de ces deux gens de lettres, qui datait de l'ancien régime, ne fut pas toujours exemplairement uni. Cependant, les lettres étaient entre eux un lien persistant qui les rendit sans doute très indulgents l'un pour l'autre, et c'est ainsi que peut s'expliquer la collaboration, la communauté littéraire des deux époux séparés, dont *madame de Maintenon peinte par elle-même* offre un témoignage assez rare et piquant. De cette collaboration nous nous trouvons posséder depuis longtemps une marque matérielle et incontestable, qui consiste dans une épreuve d'imprimerie revisée de la main même de madame Suard, et portant les observations motivées qu'elle adressait à son mari, pour obtenir de lui quelques suppressions et quelques changements à son travail de premier jet. Cette épreuve est de quarante-cinq pages ; elle se trouva réduite définitivement d'une page. Les modifications ne portaient guère que sur quelques passages où madame Suard voyait un peu de double emploi avec le texte de son ouvrage. « Je vous en conjure, dit-elle à son époux préfacier. ne réimpri-

Suard débute par une observation générale, fort importante et très sage, sur la difficulté qu'il y a de « rendre compte de sa conduite à des gens d'un autre siècle que celui où l'on a vécu » : difficulté d'autant plus grande que les contemporains eux-mêmes, les compatriotes, les personnes mêmes de votre entourage et de votre propre famille, vous apprécient et vous jugent *de travers*. « Caton lui-même, nous dit Pline, fut mal compris de son propre siècle : *Catonem ætas sua parum intellexit.* »

Les jugements et les propos des hommes sont, la plupart du temps, si légers, si peu éclairés! Est-on jamais sûr de bien connaître la vie d'un homme privé? De fausses lueurs trompent sur celle de l'homme public, et combien « peu de personnes sont en état de tracer un portrait fidèle de leur ami le plus intime »! Aussi, comme il conviendrait d'être toujours en garde contre les assertions erronées, contre les préventions aveugles, contre les jugements passionnés! Quel sévère contrôle ne faudrait-t-il pas exercer sur les autres, tout en commençant par s'observer minutieusement soi-même!... Or, est-ce là ce qui se pratique d'ordinaire?

« J'avais lu (continue Suard) à peu près tout ce qui a été écrit sur madame de Maintenon, et j'en avais conservé le sou-

mez pas ce que je dis après vous. Toutes ces pages que j'efface m'ont percé le cœur... Vous étiez malade... » — Et, sur ce, elle biffe à regret cinq ou six pages. Suard tint compte galamment de toutes ces remarques et prières conjugales, et sa préface n'y perdit rien.

Nous avions communiqué notre curieux document à M. Mignet, aussitôt après l'avoir trouvé en bouquinant, et cela l'avait fort intéressé, en réveillant chez lui d'amusants souvenirs anecdotiques...

Madame Suard a publié en 1820 des *Essais de Mémoires sur M. Suard* (322 p. in-12, chez Didot). Nous possédons, de ce rare petit volume, l'exemplaire de Sainte-Beuve, annoté de sa main. — Madame Suard tint longtemps un salon littéraire où s'ébauchaient les réputations. Benjamin Constant et M. Guizot y ont figuré, à des années d'intervalle, ainsi que tant d'autres contemporains qui ne sont plus que des anciens... disparus ! C. R.

venir comme d'une femme distinguée parmi les personnes les plus distinguées de son sexe, par la supériorité de son esprit, par la noblesse de son caractère, par la sagesse de sa conduite. Mais... je lui reprochais, comme beaucoup d'autres, d'*avoir eu part aux persécutions des protestants;* de n'avoir pas défendu avec assez de chaleur la cause de deux amis tels que Fénelon et Racine; d'avoir donné de faibles conseils à Louis XIV dans les dernières années de son règne. Or, après avoir lu cet ouvrage qu'on m'a communiqué, *je me suis étonné d'avoir pu conserver une prévention si injuste, si peu fondée, si contraire aux documents authentiques et multiples que l'histoire nous a transmis sur cette femme célèbre.* — Je n'ai trouvé, sur aucun problème historique, plus de témoignages recueillis avec soin, rapprochés avec impartialité, présentés avec intérêt, et formant un faisceau de lumières qui, à ce qu'il me semble, ne laisse plus d'incertitudes sur aucun des points contestés. — Ceux qui aiment sincèrement la vérité, qui l'aiment pour elle-même, qui la recherchent dans les choses même les moins importantes, éprouvent une douce satisfaction à *se délivrer d'une erreur;* ils croient s'être corrigés d'un défaut. Malheureusement cette disposition n'est pas assez commune[1]. »

Nous osons espérer que ces derniers mots, si sincères, ébranleront ceux de nos lecteurs qui se seraient jusqu'à présent roidis contre nos démonstrations, contre nos objurgations, contre l'énoncé quelque peu véhément de notre opinion réfléchie. Nous ne leur demandons, certes, pas de s'en rapporter à un tiers, quel qu'il soit : il ne s'agit point ici de jurer sur la parole d'un maître, mais de songer qu'un homme comme Suard, qui était (il l'avoue) *prévenu*, lui aussi, *contre* madame de Maintenon, et qui, après étude attentive de la question, reconnaît son *erreur*, a donné là un exemple qui

1. C'est qu'avant de chercher à s'en corriger (ajoute finement Suard) il faut *convenir du défaut*, et cet *aveu* est *ce qui coûte le plus* au commun des hommes.

mérite bien considération, alors même que M. Geffroy n'aurait pas, comme il vient de le faire, apporté à son tour un témoignage nouveau et de grand poids dans la question.

Voici le portrait que l'écrivain, devenu juge impartial, se trace de la femme qu'il vient d'étudier sérieusement pour la première fois, portrait fort différent de celui que lui avaient d'abord imposé le parti pris et la routine :

« Madame de Maintenon dut aux circonstances les principes de religion, de morale, de bienfaisance, puisés auprès de madame de Villette et de sa mère, qui était une femme d'esprit et de vertu. Elle l'obligea de bonne heure d'écrire souvent à sa tante de Villette. Elle lui faisait rendre compte de ses lectures, et s'attacha dès l'enfance à lire la vie des grands hommes de l'antiquité. Elle lui parlait souvent d'Agrippa son aïeul, le héros de sa famille, dont l'âme semble avoir passé tout entière dans sa petite-fille. Elle relevait cette jeune âme abattue par l'infortune, en l'entretenant des vertus que lui imposait le nom d'un homme dont le même sang coulait dans ses veines. Madame de Maintenon racontait qu'étant enfermée à l'âge de quatre ans au Château-Trompette, et jouant un jour avec la petite-fille du concierge, qui avait un petit ménage en argent, cette enfant lui dit qu'elle était trop pauvre pour en avoir un semblable. « Cela est vrai, dit la petite d'Aubigné, mais je suis demoiselle, et vous ne l'êtes pas. »

Bon sang ne mentait pas, et, si l'on y regarde de près, — à la lumière d'un jugement sain, — n'a pu mentir plus tard en aucune circonstance. De telles natures sont incapables de se dépraver, de se modifier du tout au tout, de déchoir ! Si l'on a soi-même l'âme assez élevée pour apprécier noblement une âme noble, on sentira que celle qui avait eu de bonne heure la conscience de son extraction n'a pu y déroger, et l'on comprendra que, parvenue à la vieillesse, elle ait laissé échapper de sa plume ce mot, ce mot si personnel et si

touchant, qui la laverait à nos yeux de bien des péchés : « Je reprends courage et JE ME TROUVE UN PEU PETITE-FILLE D'AGRIPPA ! »

Car ce mot est bien authentique, plus authentique que tant d'autres qu'on lui a prêtés, ou qu'on interprète à plaisir. Nous l'avons justement placé en épigraphe à la tête de cette étude, qu'il doit éclairer comme un fanal. Tant pis pour ceux qui ne verraient pas la vérité à sa lumière ! Nous ne pourrions que les plaindre sincèrement[1].

Celle qui, en 1706, retrouvait, encore et toujours, en elle *la petite-fille d'Agrippa*, cette femme-là, en dépit des apparences et des contradictions qui ont semblé l'accuser, malgré les prodigieuses vicissitudes d'une vie éprouvée par l'adversité la plus dure — et plus encore par la prospérité la plus inouïe, — cette fille du grand huguenot n'avait au fond jamais dû, n'avait jamais pu cesser de l'être.

« Opposer (comme elle l'avait fait avec la petite concierge du Château-Trompette) l'orgueil à l'humiliation, c'est bien l'enfance de la femme qui repoussera un jour les outrages de madame de Montespan avec la noble fierté de l'innocence. Madame de Villette l'arracha aux duretés de madame de Neuillant (sa tante catholique) et la garda auprès d'elle jusqu'au retour de sa mère. En parlant de son enfance à ses amis : « J'étais une bonne enfant, dit-elle ; tout le monde m'aimait, il n'y avait pas jusqu'aux domestiques de ma tante qui ne fussent charmés de moi, parce que j'avais le désir d'obliger tout le monde. »

« Une preuve de cette bonté de cœur et d'une âme naturellement reconnaissante, c'est qu'elle ne consentit enfin à se faire catholique qu'après l'assurance que sa tante, madame de Villette, ne serait jamais damnée. Elle avait adopté la religion de

1. Conçoit-on qu'un écrivain jeune et hardi comme Jules Taschereau ait imprimé une phrase telle que celle-ci : « Louis XIV, dont les idées grandes et généreuses n'étaient pas encore étouffées (en 1667) par les efforts des Le Tellier ou *des Maintenon...* » !! (*Hist. de la vie de Molière*, Paris, 1828, p. 190.)

sa protectrice et s'y était attachée avec une sorte de passion. C'était celle de son grand-père, c'était celle de la seule parente qui lui eût montré de la bonté. Sa mère, qui était catholique, la reprit auprès d'elle à son retour d'Amérique, et voulut un jour le conduire à la messe : sa fille lui résista. « Vous ne m'aimez donc pas? — J'aime encore mieux mon Dieu. » Obligée cependant de suivre sa mère à l'Église, elle se mit à contrefaire tous les gestes du prêtre. Sa mère indignée lui donna un soufflet : « Frappez, lui dit-elle en lui présentant l'autre joue, il est beau de souffrir pour la religion. »

« Elle disait au curé qui s'était chargé de l'instruire : « Vous en savez plus que moi, mais voilà un livre (en lui montrant la Bible) qui en sait plus que vous. Ce livre ne dit point ce que vous dites, et c'est pour cela que vous ne voulez point qu'on le lise. »

Pour le coup voilà, en vérité, une assez mauvaise convertie, et une assez bonne petite-fille d'Agrippa! Les Ursulines de Niort durent avoir quelque mal à ramener la petite hérétique qui leur était confiée, et dont la contrainte seule n'eût jamais pu venir à bout, quand la mort de madame de Villette l'eut malheureusement livrée aux duretés de madame de Neuillant, sa marraine.

Que l'on ne s'étonne point de nos citations fréquentes et étendues, que l'on ne se fatigue pas des détails sur lesquels nous insistons, spécialement au sujet du caractère de Françoise d'Aubigné. Pour nous, le caractère d'une personne, bien étudié, bien constaté, bien éprouvé, c'est le vrai critérium, la pierre de touche. Si l'homme est, par essence, ondoyant et divers, on peut ajouter que la femme est, elle surtout, essentiellement diverse et ondoyante! Mais les tendances d'une nature se trahissent toujours par quelque endroit, en quelque circonstance. L'occasion fait le larron, comme dit le pro-

verbe populaire, mais l'aptitude à devenir larron doit infailliblement s'être révélée par avance à de certains indices, tant légers fussent-ils; et, s'il est vrai que

Quelque crime toujours précède les grands crimes,

il est également constant que l'ambitieux, le cupide, le fanatique, l'hypocrite, se laissent pressentir et deviner de bonne heure, dans leurs antécédents, à des marques plus ou moins fugitives, plus ou moins parlantes.

« Chacun porte en soi, dit excellemment Suard, le germe des qualités particulières qui le distinguent des autres hommes; mais ce germe peut s'altérer, se dénaturer ou se fortifier par l'effet des circonstances qui en accompagnent les premiers développements. Sans doute madame de Maintenon ne devait qu'à la nature le principe de ce noble et beau caractère qu'elle a montré, *sans se démentir jamais*, dans une si longue carrière et au milieu de tous les écueils où pouvait se briser la plus solide vertu; mais on ne peut douter que ses dispositions naturelles n'aient reçu une direction puissante des événements qui ont environné son berceau et frappé son imagination dans sa première enfance. En effet, sa vie est toute romanesque. La petite-fille d'Agrippa d'Aubigné reçoit le jour dans une prison. Transportée, encore enfant, dans un autre hémisphère, elle est ramenée, par la mauvaise fortune, en Europe, où elle éprouve les privations, les humiliations et les dégoûts auxquels est exposée une jeunesse pauvre et abandonnée. De telles épreuves abaissent et brisent les âmes communes, mais servent à élever et à fortifier les âmes que la nature a douées d'une énergie particulière. C'est à cette école de l'adversité que se forma cette noble fierté, cette raison forte, cette dignité de maintien, cette inaltérable fermeté de principes, qui distinguèrent particulièrement madame de Maintenon; c'est à cette réunion de circonstances que son caractère dut, sans doute, ce *je ne sais quoi d'achevé*, pour me servir du langage de Bossuet, *que les malheurs ajoutent à la vertu.* »

« J'ai beau parcourir l'histoire (dit en concluant notre auteur), j'ai beau regarder autour de moi, recueillir tous mes souvenirs, un plus parfait modèle d'esprit, de générosité, de bonté et de vertu ne vient point s'offrir à ma pensée; et s'il est vrai que l'histoire du monde n'offre pas l'exemple d'une seule femme qu'on puisse comparer à madame de Maintenon, il faut laisser à ses détracteurs le noble plaisir de rechercher quelques taches dans une si belle vie : ce sera assez son éloge d'être, dans la mémoire des hommes, la première de son sexe. — Le caractère d'une âme véritablement grande me paraît être de se montrer supérieure à toutes les épreuves de la vie humaine, et c'est le caractère de madame de Maintenon. Noble dans la pauvreté, ferme dans le malheur, belle sans coquetterie, fière dans l'indépendance, modeste dans les grandeurs, désintéressée au milieu des trésors de la fortune, pieuse sans *intolérance* et sans *superstition*, calme et pure au centre de l'intrigue et de la corruption, fidèle à tous ses devoirs, tendre et simple dans l'amitié, telle je vois madame de Maintenon. Telle la verront, je crois, tous les bons esprits *sans prévention*... »

Et que nous dit aujourd'hui, de son côté, M. Geffroy? « Madame de Maintenon a été une de ces rares personnes qui, une fortune extraordinaire venant à elles, savent, après en avoir paru dignes grâce à des qualités peu communes, continuer de la mériter, se soutenir dans une extrême élévation, sans aspirer plus haut encore, et *ne point abuser d'une faveur entière*. Telle n'est pourtant pas sur elle l'opinion générale. On croit volontiers qu'elle s'est ingéniée par des moyens de toute sorte à séduire la fortune, qu'elle a voulu exiger d'elle plus encore qu'elle n'en recevait, et qu'elle a exercé sans réserve, au profit de certaines causes, une influence considérable et funeste. C'est que l'idée qu'on s'est faite *jusque dans notre temps* de son caractère et de son rôle ne résulte pas d'une lecture attentive de sa correspon-

dance, source d'information tout à fait capitale... Cette idée est bien plutôt le produit d'une double légende créée par les pamphlétaires du XVIIe siècle... »

Oui, ce sont ces pamphlétaires, dont Saint-Simon s'est fait plus tard le formidable interprète, comme le dit bien M. Geffroy, et l'écho permanent; ce sont ensuite « les falsifications étranges du XVIIIe siècle, inspirées de tendances différentes, mais également éloignées de *la vérité historique et morale* », qui ont enfanté et maintenu cette légende mensongère contre laquelle il faut que quiconque a au cœur l'amour désintéressé du vrai fasse enfin prévaloir *la vérité morale et historique!*

C'est ce que Voltaire a voulu : honneur à lui! C'est bien aussi ce que voulait le malheureux La Beaumelle, qui n'a guère fait que le contraire, grâce à son malencontreux système et à la mode de son temps. C'est enfin ce qu'ont réalisé, à leur grand honneur, les deux publications dont nous nous occupons, de Suard et de M. Geffroy.

Nous n'avons ici qu'à les envisager au point de vue du chapitre de la calamiteuse affaire de 1685 et de la part principale que l'on y donne à madame de Maintenon, comme si elle avait ourdi cette trame ténébreuse, dans un profond secret, de concert avec Louvois et le R.P. de La Chaise. Mais, en étudiant particulièrement cette question spéciale, on se trouve forcément entraîné plus loin, on se sent obligé d'examiner à fond la nature et la vie de l'accusée, de contrôler antécédents et subséquents. Car, redisons-le encore,

> Quelque crime toujours précède les grands crimes;

il faut qu'un caractère comporte les actes imputés à un personnage, et c'est en soumettant à une scrupuleuse investigation tous les faits et gestes, tous les mobiles d'une existence, que l'on peut,

> à des signes certains,
> Reconnaître le cœur des perfides humains.

Eh bien ! donc, que l'on passe en revue — sans s'être laissé prévenir, ou en *abdiquant* toute prévention, — comme l'ont fait Suard et M. Geffroy, les phases si diverses de la vie de madame de Maintenon, que l'on scrute ses plus secrètes pensées, il n'est pas possible de ne pas voir en elle une femme tout à fait à part, élevée par une véritable grandeur morale au-dessus des vices et des défauts vulgaires de la triste humanité et de la race, plus triste encore, des cours; une femme à qui le goût sincère de l'ordre et de la règle était absolument naturel, qui avait l'amour de la « bonne gloire » : en quoi elle était digne — et ne put jamais devenir indigne — du sang de son aïeul Agrippa.

M. Geffroy résume ainsi, et admirablement, son opinion sur cette figure historique dont il s'est si bien pénétré qu'il la sait évidemment par cœur : « Ambitieuse, elle le fut, mais à sa manière, se gardant, se réservant, voulant toutefois obliger et plaire, laissant d'ailleurs agir en sa faveur le charme de son esprit et la séduction de son commerce, tenant pour indigne d'elle tout ce que, sous ses yeux, d'autres, non des moins graves, croyaient pouvoir admettre; mettant devant elle, pour tout dire, à la fois comme protection, comme attrait et comme arme, cette force intérieure et secrète qu'affirme aux plus indiscrets la très exacte conduite, inséparable de la solidité intellectuelle et morale. Qu'une telle vertu, qui lui a beaucoup profité, n'ait pas été héroïque, c'est possible. On n'a pourtant pas le droit de lui prêter d'autre calcul dans la vie que ce calcul, fort légitime, de *devoir le succès à une honnêteté sûre d'elle-même*, à la modération irréprochable, à cette tenue sévère qui donne une particulière saveur à la distinction native. Est-ce un tort d'estimer comme les plus puissants *les meilleurs moyens ?...* »

La petite-fille de d'Aubigné tenait, par-dessus toutes choses, à « avoir l'*approbation des honnêtes gens* »; elle « était élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt, mais elle *voulait de l'honneur* ». Ce sont là ses propres aveux, ses propres pa-

roles. Elle tenait, presque avec excès, comme le lui dit Fénelon, à *la bonne gloire*, bonne et bien entendue; elle tenait à l'estime des gens de bien, au plaisir de soutenir la prospérité avec modération, à celui de paraître par son cœur au-dessus de sa place. — « On ne comprend point assez combien il est habile de n'avoir rien à se reprocher, rien à cacher, rien à craindre. » — Oui, c'est la suprême habileté, mais cela ne décourage pas la malice humaine : seulement, cela vous procure des avocats convaincus qui ne se laisseront pas non plus décourager, et qui plaident votre cause en appel, en cassation, — et qui devront la gagner!

On sera aussi près que possible de la vérité vraie, dit encore M. Geffroy, quand on se sera une fois persuadé que tout son édifice a reposé sur cette double base : un grand *fonds de religion* et une réelle *passion d'honneur*.

Et voilà la femme exceptionnelle que l'on a vilipendée de toutes les façons et à tous les points de vue... exceptionnellement! Voilà la femme que ceux-là mêmes qui auraient dû l'honorer et la défendre — car elle était bien de la souche de d'Aubigné — ont plus particulièrement bafouée et calomniée! . . . .

Mais en pouvait-il être autrement dans ce monde de la cour et de la ville, où tout n'est que vanité des vanités, vil intérêt personnel, basse envie et noirceur? C'est dans ces pays-là, qu'à l'inverse de la fable, les souris accouchent de montagnes, et qu'à tout bout de champ surgissent des monstruosités, tantôt réelles, tantôt imaginaires.

Madame de Maintenon, avec son mérite prestigieux, avec sa fortune miraculeuse, ne pouvait manquer d'être la victime d'une de ces monstruosités de la médisance et de la calomnie. Elle le savait bien, elle a été encore exceptionnelle en ceci, que, de son vivant, elle n'en fut pas trop troublée, qu'elle sut braver et confondre, à l'occasion, ses ennemis les plus

haut placés et les plus acharnés, tels que la Princesse Palatine. Il faut, lorsqu'on voit clairement dans l'histoire, avoir la bravoure de dénoncer les impostures séculaires qui ont formé sa légende et de venger sa mémoire devant la postérité. Il faut oser arborer en son honneur cette devise qui fut dans le cœur de son aïeul aussi bien que dans les armes de la Grande-Bretagne : « Honni soit qui mal y pense ! »

CHARLES READ[1].

(*La fin au prochain numéro.*)

DOCUMENTS

UN ÉCHO DU PROCÈS D'ANNE DU BOURG

A LA SORBONNE

DEUX LETTRES DE FRANÇOIS II

25 août, 5 septembre 1559.

A première vue, ces quelques pièces en partie inédites, recueillies il y a déjà quelques années, ne nous parurent pas offrir grand intérêt. En les examinant de plus près, et surtout en les replaçant dans leur milieu historique, elles nous aidèrent toutefois à comprendre une des phases du fameux procès dont on a lu le début il y a quelques semaines (*Bull.* 1887, p. 569 ss.). On va voir, d'ailleurs, si notre appréciation est fondée.

C'est le 10 juillet 1559, un mois jour pour jour après avoir fait emprisonner Anne Du Bourg, que Henri II, blessé le 30 juin, expira aux Tournelles. Cette mort imprévue et entourée de circonstances qui semblaient calculées pour frapper l'imagination des plus scep-

1. *Note omise au dernier article* (*Voir t. XXXVI, p.* 629, *ligne* 11). — Saint Simon était âgé de dix ans en 1685. Nous doutons fort qu'il ait pu protester alors malgré sa précocité. Quant au maréchal de Catinat, cela ne nous surprendrait pas, étant donné son beau caractère; mais nous ignorons sur quoi repose cette assertion. C. R.

tiques, laissait le pouvoir nominal au mains débiles du jeune François II. Le célèbre conseiller était toujours à la Bastille et son procès encore loin de sa conclusion. Nul doute que ses nombreux amis, voyant dans la mort tragique de son persécuteur un jugement de Dieu et un encouragement à poursuivre la délivrance de la victime, n'aient fait dans ce but des démarches auprès du nouveau roi. Les arguments dont se servirent ces négociateurs anonymes mais haut placés ressortent clairement de cette lettre de François II, datée du 25 août 1559, et de Nanteuil :

A nos chers et bien-aimez les Doyens et Docteurs de la Faculté de Théologie, à Paris.

Chers et bien-aimez, considérant la singulière affection et dévotion que le feu Roi notre très-honoré Seigneur et Père, que Dieu absolve, avoit à l'extirpation des herésies et mauvaises doctrines, et de notre part voulant en ce ensuivre son saint et juste vouloir, lequel, entre autres choses, aurait voulu et désiré que certaine opinion de nouveau tenuë par aucuns de ses Officiers; scavoir, que pour la diversité des opinions sur ce fait, tant du Saint Sacrement de l'Autel et Sacrifice de la Messe, qu'autres Sacremens de l'Église, il falloit assembler un nouveau Concile, et cependant surseoir toute punition de gens mal-sentans, et que chacun demeurât en sa liberté; laquelle proposition, encore qu'elle soit notoirement à tous bons chrétiens seditieuse, scandaleuse, et directement contraire à l'union de l'Église, si est-ce que pour l'affection que nous avons que toutes choses passent par les mains de ceux qui ont plus de connoissance de telles opinions malheureuses; nous vous prions et néanmoins commandons qu'incontinent la présente reçuë, vous ayez à censurer ladite proposition, si censurée ne l'avez pas. Et où auriez fait aucune censure du vivant du feu Roi notredit Seigneur et Père, ou de notre Règne, ayez incontinent à icelle signer et mettre ès mains de notre amé et féal Conseiller et Procureur Général en notre Cour de Parlement de Paris, close et scellée, pour par lui nous l'envoyer, et icelle veue, aviser, ce que verrons être à faire par raison. Car tel est notre plaisir. Donné à Nantheüil ce vingt-cinquième jour d'août 1559.

Signé : FRANÇOIS. Et plus bas : BOURDIN[1].

1. Cette lettre est imprimée dans d'Argentré, *Collectio judiciorum de Novis erroribus*, II, I, page 279, et nous en avons retrouvé l'original aux Archives nationales, M. 71, n° 226.

Cette lettre transmettait à la Faculté de théologie la proposition suivante qui la résumait d'ailleurs :

Il faut, pour les doutes et diversitez d'opinions, qui sont, tant pour les saints Sacremens, Constitutions et Traditions de Dieu et de l'Église catholique, même pour la Messe et consécration du précieux corps de Nostre Seigneur, demander un Concile nouveau, et cependant les punitions accoutumées des hérétiques doivent demeurer en surséance, et chacun en liberté d'opinion.

On le voit, ce n'était pas, pour employer le langage du palais, une ordonnance de non lieu qu' « aucuns des officiers » du roi avaient demandée, mais seulement *la surséance aux poursuites, en attendant qu'un Concile eût tranché le différent soulevé en matière religieuse, par les persécutés.* Ainsi motivée, une demande de mise en liberté *provisoire* pouvait être défendue par d'excellents catholiques, puisque l'autorité de l'Église, représentée par un Concile, y était reconnue.

Il est difficile d'admettre que pour pouvoir repousser, au nom même de l'orthodoxie, une requête aussi orthodoxe en apparence, le roi ait de lui-même imaginé de la soumettre à l'ennemie jurée de toute ombre de liberté et de discussion, à la Faculté de théologie de Paris. Et si l'on se souvient qu'il n'avait pas de conseiller plus écouté que le cardinal de Lorraine dont on connaît le fanatisme clérical, on comprendra d'où lui était venue cette inspiration.

La Sorbonne s'empressa, dès le 28 août, de déclarer que cette proposition n'aurait jamais dû être soutenue, puisqu'elle était hérétique, sacramentaire, aussi pernicieuse que possible [1].

Mais le snégociateurs, qu'elle appelait des perturbateurs de l'ordre public, ne se tinrent pas pour battus. Ce qui le prouve, c'est que nous avons trouvé une deuxième lettre du roi sur ce même sujet. Elle est du 5 septembre 1559 et datée de Villers-Cotterets :

Nos amez et féaux, nous avons esté deuement advertis et informez que plusieurs personnes, mesmes de nos officiers, sur le faict de nostre Mystère, tiennent et sèment plusieurs propos séditieux et scandaleux, dont coppie vous a esté donnée, concernant le Sainct Sacrement, et sacri-

1. Voy. d'Argentré, *loc. cit.* Elle fut transmise au procureur général, par le doyen Maillard, en présence de Maistre de Monchy.

fice de la Messe, lesquels, soubz couleur de quelque desguisement de paroles, s'efforcent de tout evertir l'ordonnance et Estat ecclésiastique, Tradition de Dieu et de la S[te] Église Catholique. Et d'autant que telles propositions ainsy desguisées, et enveloppées de couleur de paroles, doivent au plustost passer par vostre censure, pour descouvrir telles malheureuses opinions; nous vous prions et exhortons, la présente receue, vous ayez à procéder à la censure de telles propositions, et opinions, laquelle censure vous mettrez close, et scellée ès mains de nostre procureur général. En quoy faisant, vous ferez chose digne de vous, et qui nous sera bien agréable. — Donné à Villiers-Costerez, le cinquiesme septembre 1559. — *Signé :* François. Et plus bas : Bourdin [1].

Cette lettre transmettait à la Sorbonne cinq propositions plus explicites que celle qu'elle avait sévèrement censurée dix jours auparavant. Les voici :

I. — Qu'il n'y a point de différent en la substance du Sacrement entre ceux qui disputent de la Messe et les autres.

II. — Et qu'encore qu'un homme soit différent en la forme des Sacremens ; à sçavoir, qu'il confesse le Sacrement de l'Autel, et néanmoins rejette les cérémonies et forme de la Messe, n'est punissable si rigoureusement, comme ceux qui dénient le Sacrement de la Sainte Communion.

III. — Et que pour ces difficultez il falloit assembler un Concile.

IV. — Que les Juges qui avaient jugé les Sacramentaires et pertinaces selon l'Edit, avaient jugé selon la Religion de la Loi Mosaïque, et que ceux qui avaient jugé au contraire avaient jugé selon la Loi de grâce, en laquelle nous sommes maintenant.

V. — Que ce qui se faisait en l'Église, même l'administration du Sacrement de l'Autel, ne se faisoit dignement, parce que la plupart des Prêtres étaient concubinaires, et qu'il fallait regarder à faire quelque Concile, et que ce qu'on faisoit en l'Eglise, le Peuple ne l'entend point [2].

Est-il besoin d'ajouter que ces propositions furent aussi mal accueillies que la précédente ? Pas plus que pour cette dernière, la Sorbonne ne se donna, le 9 septembre, la peine d'établir leur caractère hérétique *par des preuves*, mais elle les déclara péremptoirement fausses, calomnieuses, etc., et en ce qui concerne la dernière phrase de la cinquième, « ce qu'on fait en l'Église, le

1. Bibl. nat., Mss. *F. lat.* 16576, f° 37.
2. Voy. d'Argentré, *loc. cit.*

peuple ne l'entend point », elle la rejeta purement et simplement comme entachée de l'erreur des Vaudois et *Meldois*, c'est-à-dire des luthériens de Meaux.

Qu'on ne dise pas que puisqu'il n'est point fait allusion dans ces textes à Du Bourg, nous les sollicitons en les interprétant comme on vient de voir. Il suffit, en effet, de se reporter à ce que notre collaborateur, M. Lelièvre, a dit ici même dans son premier article sur ce mémorable procès[1]. On y verra, p. 589, que la thèse soutenue par le martyr devant la mercuriale du 10 juin est identique à celle que François II ou son conseiller eurent soin de faire discréditer par la plus haute autorité religieuse de l'époque, afin d'ôter aux partisans de la clémence jusqu'à l'ombre d'une raison plausible. N. W.

LE NOMBRE DES PRÉTENDUS RÉFORMÉS

SIX ANS AVANT LA RÉVOCATION

LETTRE DE N. DE LA MARE

6 août 1680.

On ne trouvera, malheureusement, dans le document qu'on va lire, qu'un renseignemeut sommaire sur cette question de statistique si controversée et encore si obscure. Mais ce qui lui donne une très grande valeur, c'est qu'il émane d'une source officielle et certainement bien informée. Voici d'abord comment il a été découvert :

Pendant l'hiver dernier le zélé correspondant lausannois du *Bulletin*, M. E. Chavannes, a bien voulu dépouiller pour lui, entre autres, les papiers de La Mare déposés à la Bibliothèque nationale. On sait que l'érudit de ce nom, né le 23 juin 1639, mort le 25 août 1723, fut d'abord procureur, puis commissaire au Châtelet de Paris, et enfin intendant de la maison du comte de Vermandois. Il fut ainsi en situation de rassembler un grand nombre de documents officiels qui forment une collection extrêmement riche et utile à consulter pour ce qui s'est passé à Paris à la fin du XVII[e] siècle. Nous aurons plus d'une fois l'occasion d'en communiquer à nos lec-

1. *Bull.* 1887, p. 569, ss.

teurs des pièces curieuses pour l'histoire du protestantisme dans la capitale.

En 1680, peu de temps après la déclaration qui excluait les réformées de la profession de sage-femme (20 février), les protestants dressèrent une requête pour la présenter au roi. On en trouvera le résumé dans Élie Benoît (*Hist. de l'Édit de Nantes*, V, 403). Cette requête fut imprimée[1] à l'insu des intéressés, criée et débitée publiquement dans les rues de Paris. La police s'émut, informa, et, entre autres, de La Mare fut chargé de prendre des mesures pour « contenir le grand nombre de religionnaires de l'isle du pallais ». C'est en rendant compte de ces mesures, nous ne savons à quel supérieur, et en lui communiquant le résultat de ses démarches personnelles pour découvrir l'imprimeur de la requête poursuivie, que de La Mare est amené incidemment à parler du nombre considérable des réformés. L'année précédente, écrit-il, c'est-à-dire en 1679, un dénombrement officiel en avait découvert dans tout le royaume *un million sept cent mille en âge de participer à la Cène*.

Voici donc un chiffre précis qui permet, en comptant les enfants, d'évaluer, à cette époque, le nombre total des P. R. à *deux millions* pour le moins[2]. On nous affirme qu'en 1639 la France comptait 17 000 000 d'habitants[3]. En supposant qu'en 1679, soit quarante ans plus tard, elle eût augmenté d'un million, à cette date les réformés auraient constitué *le neuvième* de la population totale. — Nous ne donnons, bien entendu, ces évaluations que sous bénéfice d'inventaire, mais nous avouons être personnellement très enclin à les croire exactes.

Ce qui résulte, dans tous les cas, avec certitude du document exhumé par M. Chavannes, c'est que le gouvernement, après cette découverte, n'était pas sans inquiétude. Si, au lieu de se laisser pai-

1. On la trouvera dans les susdits papiers à la Bibl. nat., F.fr. 21740, f. 68 ss. Il y eut deux éditions, une première sur un feuillet in-4, à deux colonnes, datée de Saint-Omer, c'est-à-dire sans doute faite en Hollande; la seconde, 8 pages, in-8, fut exécutée à Paris.

2. Ce chiffre concorde avec celui auquel nous étions déjà arrivé par un autre calcul. Voy. notre *Sortie de France, pour cause de religion, de Daniel Brousson*, Paris, 1885, in-12, p. 6, note.

3. Voy. *Revue historique* mai-juin 1883, p. 200. Ces 17 millions payaient alors en impôts directs 70,150,000 livres, soit plus de 420 000000 de francs.

siblement étrangler par les bourreaux du grand roi, les prétendus réformés avaient sérieusement fait mine de résister, qui sait si la corde serrée avec un si cruel mépris de tout ce qui est humain ne se serait pas rompue définitivement vingt ans avant les Camisards ?

N. W.

Monsieur[1],

J'ay eu l'honneur de veoir Monsieur le procureur général et de luy rendre compte de ce qui a esté faict en exécution de vos ordres pour la suppression de cette pièce. Il m'a témoigné beaucoup de satisfaction que les soins que vous avez bien voulu prendre ont réussi, et m'a chargé, Monsieur, de vous témoigner ses reconnaissances de l'avis que vous pris la peine de luy faire donner et qu'il seroit bien fâché que vous eussiez pris cette peine en personne, il estant d'une très grande conséquence de veiller extraordinairement sur tout ce qui concerne cette matière de religion dans l'occurence du temps; et comme il a bien voulu m'honnorer d'un demi-quart d'heur de conversation, j'ay pris occation de luy rendre compte des soins que vous m'avez chargé de prendre pour contenir le grand nombre de religionnaires de l'isle de pallais. Il a esté surpris de la quantité qu'ii y en a et fort satisfaict des mesures que j'ay prises sous vos ordres, Monsieur, pour les contenir et faire vivre en paix et avec discipline, nonobstant les occations prochaines causées par le voisinage des catolicques, artisans de mesme profession.

Mais j'ay esté beaucoup plus estonné quand il a eu la bonté de me dire que, l'année dernière, il s'est faict un dénombrement dans le Roiaume, de tous ceux de cette religion en aage de participer à la Ceine, qui c'est trouvé monter à dix sept cens mil; et de là il conclud qu'il ne faut rien négliger pour contenir un si grand nombre de peuples dans leur devoir, et que tout ce que l'on emploie pour y réussir, doibt estre traité avec beaucoup de sagesse et de circonspection.

Il m'a dit qu'il estime, à l'égard de cette affaire particulière, que la supression suffit, à moins que l'on n'aist des preuves esvidentes pour convaincre l'imprimeur qui est celui qu'il voit le plus coupable. Cet homme, duquel j'ay eu l'honneur de vous parler ce matin, m'est venu trouver; sur la confiance de la parolle que je luy ay donnée, il m'a dit que c'est le nommé Charon colporteur qui a faict faire l'impression (par Gentil qui est un imprimeur huguenot), sur une copie imprimée en Hollande, qu'il y en a eu trois rames de tirées dont la plus grande partie a

1. *F. fr.* 21740, f° 74. La lettre est du 6 août 1680.

esté débitée dimanche à Charenton, et qu'il s'en est très peu vendu à Paris; qu'auparavant de la faire imprimer, il l'avoit monstré à M. Focquare (?), chez lequel il porte la gazette, quy luy avoit dit qu'il n'y auroit point de mal. Vous jugez bien, Monsieur, qu'il ne croioit pas leur donner un mauvais conseil...

Signé : DELAMARE.

LES PRISONNIERS DE LA ROCHELLE

TROIS LETTRES A ANTOINE COURT

1721

Les trois lettres qui suivent sont le complément des divers articles insérés dans le *Bulletin* sur l'assemblée de la Baume des Fées et ses douloureuses conséquences (t. IV, p. 134; t. XXXI, p. 449 et 565; t. XXXII, p. 74).

Bornons-nous à rappeler que, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1720, une assemblée considérable réunie pour prier dans un site agreste du vieux chemin de Vaquerolles, près Nîmes, fut surprise par les dragons, qui firent de nombreuses arrestations. Une cinquantaine d'hommes et de femmes furent conduits au fort de Nîmes, parmi lesquels quatre furent condamnés aux galères, et dix-neuf transférés à Montpellier, puis à La Rochelle, où ils devaient être embarqués pour le Mississipi. Grâce à de puissantes protections, ces derniers échappèrent à ce triste sort et obtinrent la liberté de se retirer en Angleterre. Mais leur trajet de Montpellier à La Rochelle avec toutes les horreurs de la chaîne, et leur séjour dans les prisons de cette ville, fut marqué par de cruelles souffrances, adoucies par la charité des dames de La Rochelle, surtout de madame Bertin dont le nom s'inscrit à côté de celui des Dorcas et des Priscille de la primitive Église.

Les lettres ci-dessous, empruntées à la collection Court (nº 1, t. II, p. 363 et suivantes), trouveront place dans une publication d'ensemble préparée par notre ami, M. Ch. Sagnier, avec de nombreuses pièces justificatives, qui seront le meilleur commentaire du mémoire dont les matériaux furent fournis à Antoine Court par les prisonniers

eux-mêmes durant leur séjour dans une ville qui leur rappelait à la fois les plus douloureux et les plus touchants souvenirs.

J. B.

I

Monsieur très cher et très honoré frère en J.-C. N. S.

Nous ne saurions vous exprimer la joie que nous ressentîmes à la réception de la chère vôtre, datée du 24[e] février dernier, qui a fait des vives impressions dans nos cœurs et qui nous fournit toutes les consolations nécessaires pour nous consoler dans nos afflictions. Nous ne pouvions assez admirer les dons que le Saint-Esprit produit en vous et nous bénissons ce Père de lumière de ce qu'il répand si abondamment en vous tant de grâces. La tendresse chrétienne que vous nous témoignez dans toutes vos lettres nous paraît si grande, que nous nous croirions coupables de la plus noire ingratitude qui fut jamais si nous n'en conservions un éternel souvenir et si nous négligions de vous en témoigner nos très justes reconnaissances. Il faudrait des esprits infiniment plus éclairés que ne sont les nôtres pour répondre assez dignement à une lettre aussi belle et aussi édifiante qu'est la vôtre; mais nous espérons, Monsieur et très honoré frère, que vous agréerez les sentiments de nos cœurs, qui sont tous pénétrés de vos bienfaits.

Il est vrai, Monsieur, que, selon le monde, il paraît dur à la chair et au sang de se voir séparés des tendres objets qui nous tiennent si étroitement liés par la loi de nature; mais quand nous considérons selon l'esprit, les avantages glorieux qu'il y a de suivre les traces de notre Seigneur, tous ces objets s'évanouissent à nos yeux; d'ailleurs, nous savons que J.-C. dit, *que quiconque aimera pères et mères, femmes et enfants plus que lui, n'est pas digne de lui;* par conséquent nous serions bien malheureux de nous attacher aux choses périssables, pour perdre les permanentes. Il faudrait posséder le don de perfection pour mériter les éloges que vous nous donnez, car si vous pouviez sonder notre intérieur vous verriez véritablement que de telles louanges ne conviennent point à nous; car qu'avons-nous fait et que faisons-nous encore que nous ne soyons obligés de faire; et nous apprenons d'un apôtre que *c'est par plusieurs tribulations qu'il faut entrer dans le royaume des Cieux.* Si nous voulons imiter notre Seigneur, il faut que nous souffrions avec patience et que nous baisions la verge qui nous frappe, considérant que ce n'est point pour nous perdre que Dieu nous châtie, mais que c'est pour éprouver notre foi et pour voir si nous lui demeurons fidèles. Dieu

nous fasse la grâce de persévérer jusqu'à la fin, afin d'obtenir à la fin de notre course la couronne de vie.

Pour quant aux éloges que vous donnez aux âmes charitables de cette ville, ils leur sont légitimement dus, car nous souhaiterions, Monsieur et très cher frère, que vous fussiez le spectateur de cette amour chrétienne qu'ils nous témoignent continuellement. Vous faites visiblement paraître, Monsieur, que vous êtes vivement pénétré de tous nos malheurs, et l'expérience nous fait connaître combien notre détention vous est sensible par les charitables soins que vous et tant d'autres bonnes âmes de notre ville prenez continuellement à nous procurer notre liberté et à subvenir à nos besoins. Nous en avons reçu par votre dernière des marques trop évidentes pour en douter, et nous vous en offrons nos très humbles remerciements, vous priant de témoigner à toutes ces âmes charitables qui ont contribué à la collecte qu'il vous a plu de faire pour nous, à l'absence de M. Vial de Beaumont, combien nous sommes sensibles à tous leurs bienfaits, les assurant que nous ne cesserons d'adresser nos vœux à Dieu pour leur conservation et pour leur prospérité, car si le Fils de Dieu promet de rendre un verre d'eau fraîche qui sera donné en son nom à ses pauvres membres, à plus forte raison récompensera-t-il une œuvre si glorieuse à ceux qui la font pour des fidèles qui combattent pour sa cause et qui souffrent pour la profession de son évangile. Nous vivons entre l'espérance et la crainte, ne sachant encore quelle sera notre destinée, mais de quelle manière qu'elle soit, nous sommes toujours résignés à la volonté du Seigneur, espérant qu'il nous délivrera de nos prisons quand il le trouvera expédient pour sa gloire et pour notre salut.

Dès que nous eûmes reçu l'honneur de la vôtre, nous ne manquâmes pas de la faire présenter à M. Henry Godefroy, un de nos plus grands bienfaiteurs, lequel en ayant fait la lecture, et, deux jours après, reçu des avis de Monsieur son frère, nous conta à l'instant même la somme de 440 livres, lui en ayant fait notre reçu que Monsieur son frère recevra indubitablement, vous priant de l'assurer de nos très humbles respects. Nous remîmes cette somme entre les mains de Madame Bertin, une de nos grandes bienfaitrices, qui pourvoit à tous nos besoins, nous ayant servi de mère dans nos maladies, et cette vertueuse dame fait plus en notre faveur que nos pères et mères pourraient faire. Elle ménagera cet argent suivant sa sage conduite, et si vous vouliez, Monsieur et très cher Frère, lui écrire une lettre de remerciement en notre faveur, en particulier, nous mettrions cette obligation au nombre de tant d'autres que nous vous avons. Son adresse est à Madame Bertin à la rue du Temple, à la Rochelle. Monsieur son époux, quoique catholique, ne laisse pas, en considération de Madame son épouse, de nous combler de ses bienfaits. Ils ont une fille

d'un mérite infini, qui professe la religion de Madame sa mère; elles nous ont priés de vous faire leurs civilités. Nous ne sommes plus, grâces à Dieu, tant captifs comme nous étions ; les personnes charitables ont la liberté de nous venir voir à tout moment ; c'est ce qui fait que nous ne ménageons point les charités qu'on nous fait, les laissant entre les mains de cette charitable dame ou à d'autres qui veulent bien se donner la peine de nous fournir notre nécessaire.

M. Pepin vous est bien obligé de votre bon souvenir à son égard et de l'honneur que vous lui faites de le charger de la conduite de cette somme ; il se recommande à vos bienveillances, de vouloir écrire une lettre de consolation à son beau-père Plantier[1] qui ne peut se consoler de la mort de son fils. Nous sommes, grâces à Dieu, tous en parfaite santé ; nous nous recommandons toujours à vos bonnes prières, car nous ne vous oublions point dans les nôtres. Nos prisonnières vous assurent de leurs très humbles respects, vous priant de croire que nous serons, tout le temps de notre vie, avec tout le respect et toute la reconnaissance possible, Monsieur et très cher et très honoré frère,

Vos très humbles et obéissants serviteurs et servantes,

Signé pour tous :

VALLET.

A la prison royale de la Rochelle,

Ce 13e mars 1721.

II

Monsieur et très cher et très honoré frère en J.-C. N. S.

Nous reçumes en son temps l'honneur de la chère vôtre en date du 29e du mois dernier, que vous eûtes la bonté de joindre dans la lettre que vous écriviez à madame Bertin, notre bienfaitrice qui répond aujourd'hui à la chère vôtre. Profitant de cette occasion pour vous assurer de nos très humbles respects, nous n'aurions pas tant différé d'y répondre, n'eût été que nous attendions de jour à autre de vous apprendre notre heureuse délivrance et notre départ pour l'Angleterre qui paraissait inévitable et prompt même, par les avis que nous avions reçus de Paris, de M. Guitton, ministre de M. l'ambassadeur de Hollande, en date du 22 du mois dernier, et cette nouvelle fut confirmée trois jours après par une lettre que Monseigneur l'ambassadeur d'Angleterre écrivit à deux marchands hollandais établis en cette ville, qui priait ces messieurs

1. Voir deux touchantes lettres de ce martyr, datées, l'une de la citadelle de Montpellier, l'autre de la chaîne de Lyon (*Bull.*, t. XXXI, p. 452, 454).

de faire l'avance des frais qu'il faudrait pour notre passage pour l'Angleterre; que M. le Blanc lui avait promis de faire incessamment expédier l'ordre en question; mais comme nous voyons que le temps se passe insensiblement et que nous ne pouvons point vous donner aucune nouvelle positive sur notre destinée, par la variation de l'inconstance des ordres de la cour sur notre sujet, c'est ce qui fait que nous mettons aujourd'hui la main à la plume pour vous remercier très humblement des charitables soins et des peines infatigables que vous prenez continuellement pour nous procurer notre liberté. C'est un effet de votre zèle et de votre pitié chrétienne. Nous avons reçu tant de témoignages de votre affection pastorale que nous nous croirions coupables d'ingratitude si nous n'en conservions un éternel souvenir, et si nous cessions de prier Dieu pour votre conservation qui est si utile dans le monde pour rallumer la foi dans les cœurs de ceux qui la laissaient éteindre et pour fortifier ceux qui combattent pour l'évangile de Christ.

Les extraits des lettres que vous avez eu la bonté de joindre dans la vôtre sont la confirmation de celles que M. Guitton et M. l'ambassadeur d'Angleterre écrivent sur notre sujet, et nous vous sommes bien obligés, monsieur et T. H. F, du zèle que vous avez eu de nous faire part de ces nouvelles. Nous ne manquerons pas de vous faire part de celles que nous pourrons recevoir à la suite du temps. Nous appréhendons que M. l'ambassadeur d'Angleterre ne soit parti de Paris pour aller au congrès de Cambrai, et que son absence ne soit cause du retardement de l'expédition de la grâce que M. le Blanc a entre ses mains; enfin, quoi qu'il arrive, nous sommes toujours résignés à la volonté du Seigneur, et nous vous pouvons assurer que ce serait tout notre désir que d'aller en Angleterre, puisque dans ce pays-là, nous pourrons servir notre Dieu en toute liberté et suivant le mouvement de nos consciences.

Au sujet de la relation que vous demandez de vous envoyer sur tout ce qui nous est arrivé depuis notre détention, le sieur Salle y a travaillé depuis que nous sommes ici et il semble qu'il prévenait votre dessein; mais comme le volume est un peu étendu, c'est ce qui fait que nous ne pouvons point vous l'envoyer par la poste; on vous enverra le journal qu'il a composé sur nos malheurs par la première occasion favorable qui se présentera, et nous espérons que M. Henry Godefroy qui fait des affaires dans votre ville pourra vous le faire tenir.

Le sieur Salle qui vous assure de ses très humbles respects, vous prie de donner de ses nouvelles à son père à Lausanne et de bien vouloir saluer de sa part M. Sestier et son épouse et famille, maître boulanger à la Grand'rue à Genève.

Nous nous recommandons à vos bienveillances et vous deman-

dons la continuation de votre amitié, vous priant de croire que nous sommes avec tout le respect et toute la reconnaissance possibles,

Monsieur et très cher et très honoré frère,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs et servantes,

Signé pour tous

A la prison royale de la Rochelle, S. SALLE.
Ce 24 avril 1721.

III

Juin 10, par voie de M. Richard.

Monsieur et très honoré frère,

Comme j'eus l'honneur de vous marquer par ma dernière que dès qu'il se présenterait une occasion favorable pour vous envoyer la relation de nos malheurs, je ne négligerais point d'en profiter, c'est ce qui fait, Monsieur, que je profite aujourd'hui de l'occasion d'un marchand pelletier de votre ville, nommé M. Richard, qui est ici depuis quinze jours; qui m'a fait l'honneur de me venir voir en prison, et lui ayant demandé s'il voudrait bien se charger de ladite relation et de la présente, m'a témoigné qu'il le ferait avec le plus grand plaisir du monde.

Vous serez surpris Monsieur en faisant lecture de la dite relation d'y trouver ce terme de prétendue assemblée, et de voir que je dénie les choses comme elles se sont passées. Je vous assure, Monsieur, que c'est par un bon motif que je l'ai fait, et ce qui m'a obligé de me servir de ces expressions a été la crainte que la dite relation ne tombât entre des mains suspectes. C'est ce qui fait que j'espère, Monsieur, que vous ne désapprouverez point mon intention là-dessus, et que vous aurez la bonté de suppléer les défauts que vous y trouverez qui ne proviennent que de mon faible génie et du peu d'expérience en de pareilles choses; mais au moins je vous prie d'être persuadé que tout ce qui y est contenu n'est que la pure vérité de tout ce qui nous est arrivé.

Par celle-ci j'ai l'honneur de vous apprendre avec une joie toute particulière comme M. l'ambassadeur d'Angleterre a retiré l'ordre des mains de M. Le Blanc pour nous faire élargir et pour nous faire transporter en Angleterre. Pour cet effet, il a envoyé en cette ville un homme de sa suite, qui est arrivé depuis huit jours, qui est chargé de cet ordre et qui doit faciliter notre transport. Mais comme l'ordre de la Cour porte que nous ne sortirons point de prison que pour être embarqués et partir incontinent après, c'est ce qui fait que je ne peux point vous dire précisément le jour de notre délivrance et de notre départ, parce qu'il faut

attendre que le vaisseau soit chargé des provisions nécessaires; mais au cas que nous n'ayons pas le temps de vous apprendre le jour de notre départ, j'espère que Mme Bertin aura la bonté de vous l'apprendre. On nous a assurés que c'était M. Dartis qui est ici de la part de M. l'ambassadeur d'Angleterre. Nous n'avons pas encore eu l'honneur de le voir parce qu'il se tient caché, ayant ordre de ne point divulguer les ordres à lui donnés, pour des raisons que la politique y a de part; et comme je sais de même de tous mes confrères prisonniers et prisonnières qui vous assurent de leurs très humbles respects, qu'après la bénédiction de Dieu c'est en partie sur vos soins charitables que nous avons obtenu cette grâce, vous voulez bien, monsieur et très honoré frère, que nous vous en offrions nos justes remerciements. Car nous souhaiterions être capables de vous pouvoir exprimer par notre plume combien nos cœurs sont pénétrés d'une vive reconnaissance pour toutes les peines infatigables que vous avez prises depuis notre détention pour nous procurer notre liberté et tout le soulagement qui a dépendu de vous. Soyez persuadé, monsieur, que Dieu ne laissera point une telle œuvre imparfaite; et selon notre ferme attente nous espérons que Dieu couronnera le zèle, la piété et la charité chrétienne que vous avez si évidemment fait paraître à notre égard, de toutes les grâces du ciel et de la terre. Nous ne cesserons de pousser nos vœux à ce Dieu de miséricorde pour votre conservation et pour votre prospérité. Nous faisons aussi les mêmes vœux en faveur de toutes les personnes charitables de votre ville qui ont contribué à nous soulager dans nos ennuis, les assurant de nos très humbles respects, en leur offrant nos très humbles remerciements. Pour accomplir l'œuvre glorieuse que vous avez commencée à notre égard, nous vous supplions d'écrire encore une lettre de remerciements pour tous les charitables messieurs et dames de cette ville de qui nous avons reçu tant de bienfaits qu'il serait impossible de pouvoir exprimer; nous espérons que vous nous accorderez cette grâce.

On fait espérer et on a même assuré à tous mes confrères qui ont femme et enfants, que ce charitable seigneur M. l'ambassadeur d'Angleterre, travaille à obtenir la permission pour faire joindre leurs familles; c'est à quoi nous vous prions encore, Monsieur, d'y employer vos soins charitables. Il y a encore à la citadelle de Montpellier le nommé Antoine Marguerot, du lieu de Massiliargues, qui était condamné à la même peine que nous, comme étant de notre prise; lequel se trouvant fort mal à notre départ de Montpellier avec la chaîne, fut laissé au dit Montpellier, qui se recommande à vos soins charitables pour le tirer de cette captivité. Il y a encore le nommé Claude Roure de Nismes, de notre même prise, qui a été obligé de servir le roi dans le régiment qui nous

avait arrêtés, qui se recommande à cette même charité chrétienne que vous possédez avec tant de mérite. Il y a aussi Mlle la veuve de Brunet et Mlle Guidesse qui sont à la tour de Constance à Aiguemorte, pour notre même cause, qui se recommandent à vos prières et à votre protection. Ce sont les seules quatre personnes qui sont encore captives pour notre cause et de notre prise, qui implorent l'assistance de Dieu et les intercessions de bonnes âmes auprès des puissances pour leur liberté. Nous espérons, Monsieur, que de votre côté vous emploirez vos soins pour leur procurer leur liberté ; c'est ce que nous vous demandons en grâce, vous priant de croire que nous sommes avec tout le respect et la reconnaissance possibles,

Monsieur et très honoré frère,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs et servantes,

Signé pour tous :
P. Salle.

A la prison royale de la Rochelle
10 juin 1721.

Monsieur, je prends la liberté de vous prier de faire mes compliments à M. Sestier, maître boulanger à la Grand'rue, de même qu'à sa femme et à sa famille, et leur apprendre ma destinée. Je profite de la même occasion pour écrire à mon père à Lausanne, qui serait ravi d'apprendre tout ce qui nous est arrivé depuis notre détention, de sorte, Monsieur, que si vous aviez occasion de lui envoyer copie de la relation que je vous envoie, vous me feriez un sensible plaisir. Les personnes charitables de cette ville espèrent de votre charité que dès que vous aures mis nos malheurs au jour, vous leur ferez part de l'histoire.

Nous vous prions, monsieur, que quand vous écrirez à Nismes à Mlle la veuve de Colomb, de bien vouloir lui recommander l'enfant de maître Pellet, qui est avec nous, et qui a été obligé en partant avec la chaîne de Montpellier, de même que sa femme qui est ici, de laisser ce pauvre enfant entre les mains d'un de leurs amis à Nîsmes.

M. et Mme Bertin étant présents quand j'ai achevé ma lettre, m'ont recommandé de vous assurer de leurs civilités.

MÉLANGES

ÉTUDES
SUR LA JEUNESSE DE CALVIN ET LA RÉFORME A NOYON
D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PREMIÈRE PARTIE.

LA FAMILLE DE CALVIN.

On a dit récemment : « La période la plus importante de la vie des grands hommes, c'est leur jeunesse; puisque, à ce moment, tout leur avenir se dessine comme derrière un voile. » Mieux que toute autre peut-être, l'histoire de Calvin justifie cette vérité. C'est ce qu'on va tenter de démontrer dans ces recherches, en étudiant tour à tour et la famille et le milieu.

De toutes les hypothèses formées sur l'origine des idées de Calvin, aucune ne se présente avec un caractère de certitude. C'est qu'à vrai dire la question n'a jamais été étudiée qu'accessoirement. On connaît par le menu les moindres circonstances de la vie du Réformateur français. On l'a fouillée avec un soin et un scrupule religieux et, chose curieuse, le point qu'il importait tout d'abord de mettre en relief n'a jamais été qu'effleuré. On a attribué à des rencontres de hasard, à des influences fortuites et passagères, un changement complet d'idées, qu'on a peine à croire si aisé et si rapide dans un esprit de la trempe de Calvin. Encore les biographes ne s'accordent-ils pas. Est-ce à Paris, à Orléans ou à Bourges que la conversion s'est opérée? La réponse varie suivant les auteurs.

Il a paru qu'un problème de cette importance méritait qu'on s'y appliquât et qu'il y aurait peut-être quelque chance de l'éclaircir en cherchant plus haut et plus loin dans la vie du Réformateur. Nous voyons aujourd'hui très clairement par suite de quelles circonstances un Luther ou un Jean Huss ont été amenés à l'état d'esprit qui les conduisit naturellement aux idées de Réforme. Pourquoi n'en pourrait-on faire de même touchant Calvin, d'autant

plus qu'il n'est pas impossible d'arriver à reconstituer le milieu dans lequel sa jeunesse s'est écoulée ? C'est là qu'est, suivant nous, tout le secret de son évolution. On en aperçoit nettement et les origines et les précédents. Quantité de petits faits, restés jusqu'ici ignorés ou inaperçus, permettent de reconstruire toute cette trame.

Ce qui ressort d'une étude attentive des faits, c'est que Calvin est sorti déjà protestant de sa ville natale. C'est dans ce centre qu'il puisa ses idées. Il y trouva tout d'abord l'appui le plus ferme, ses amis les plus chauds et ses lieutenants les plus dévoués. A un moment donné, la moitié de la population se déclara pour lui. Chose remarquable, un nombre considérable de ses compatriotes, et parmi eux les personnages les plus en vue, le suivirent jusqu'à Genève. Durant toute sa vie, Calvin conserva d'actifs rapports avec sa ville natale et ceux de ses fidèles qui y étaient restés. Pendant trente ans, son influence s'exerça occulte et continue sur la cité divisée à son sujet. Entre les deux partis la lutte fut acharnée. A la fin, celui des protestants, par suite de l'émigration, céda. Plus tard, la Ligue, pendant laquelle les Noyonnais manifestèrent un fanatisme incroyable, qui ne s'explique que par un sentiment de réaction, acheva de ramener l'unité et fit oublier totalement le mouvement antérieur. C'est ce phénomène d'oblitération historique qui explique qu'on n'en ait jamais traité jusqu'ici.

Il y a eu ainsi influence réciproque. Ce sombre et froid esprit, ce logicien implacable a été un grand séducteur. En dépit du vieux proverbe, il a été prophète en son pays. C'est cette double action qu'il s'agit de démêler.

Tout ce qu'on possède de documents sur la jeunesse de Calvin doit être mis à contribution dans ce but. Mais c'est surtout aux sources de l'histoire locale, aux registres mêmes de la ville natale du Réformateur, qu'il est nécessaire de recourir, si l'on veut reconstituer, avec quelque certitude et quelque vérité, la famille et le milieu.

Citons en premier lieu les *Registres aux délibérations* de la ville de Noyon, collection très précieuse de procès-verbaux rédigés au jour le jour, où tous ces événements contemporains sont consignés, et où se reflètent avec une absolue fidélité les moindres circonstances de la vie intérieure de la cité. Nous en avons notamment

usé pour l'étude du mouvement protestant qui suivit le départ de Calvin. Ces registres jusqu'ici restés inexplorés ont fourni un nombre considérable de renseignements. Ils constituent d'ailleurs une source très sûre, ayant la valeur d'un document authentique.

Il faut citer ensuite les *Registres aux comptes*, les *rôles des tailles*, le *Livre des bourgeois*, qui tous ont fourni un certain nombre de mentions.

Les *Registres capitulaires* de Noyon, dans lesquels les indications relatives à la famille Cauvin se trouvaient en si grand nombre, sont aujourd'hui perdus. Il en subsiste heureusement dans les manuscrits du chanoine Sézille, à la Bibliothèque nationale (Fonds fr. 12032) une analyse aussi complète que possible. C'est dans cet inventaire, rédigé au XVIII[e] siècle avec tout le soin et l'exactitude nécessaires aux travaux de ce genre, qu'ont été puisées la plupart des *conclusions capitulaires* auxquelles il sera fait allusion.

La *collection Dom Grenier*, également à la Bibliothèque nationale (volume 163, en particulier) rapporte aussi le texte de quelques-unes de ces pièces. On a mis encore à profit les *Manuscrits de Beaucousin* (Fonds fr. 8802 à 8811), collection considérable de notes et de recherches sur Noyon, recueillies surtout au point de vue ecclésiastique, par l'avocat Beaucousin, qui vécut à Paris au siècle dernier.

L'ouvrage du chanoine Jacques Le Vasseur[1], malgré sa méthode peu critique, sa forme prolixe et son plan si confus, renferme aussi nombre d'intéressantes mentions, notamment en ce qui concerne la généalogie de la famille Cauvin. Les textes cités y sont corrects et fidèles. Mais beaucoup de ses assertions demandent à être rectifiées. C'est un ennemi farouche de tout ce qui touche de près ou de loin à Calvin. Rien de curieux comme les pages enflammées, où, dans un *pathos* indescriptible, il met le réformateur en parallèle avec saint Éloi. Il tire de cette comparaison les rapprochements les plus inattendus et les plus étranges. Il faut se rappeler que l'annaliste

1. *Annales de l'église cathédrale de Noyon, jadis dite de Vermand, avec une description et notice sommaire de l'une et l'autre ville, pour avant œuvre. Le tout parsemé des plus rares recherches, tant des vies des Evesques qu'autres monuments du diocèce et autres lieux circonvoisins*, par M. Jacques Le Vasseur D[r] en théologie, chanoine et doyen de ladite Église. Paris, Robert Sara, 1633 2 vol. in-4.

a été l'un des plus fougueux ligueurs du pays, et la violence de son style n'aura plus rien qui doive étonner. Les chapitres qui concernent Calvin, s'ils n'ont pas toujours la valeur de documents historiques, offrent du moins un curieux tableau du changement que la réaction amenée par la Ligue avait produit dans Noyon. C'est à ce point de vue une source intéressante à consulter. Quant au grand mouvement protestant qui remplit pendant plus de trente ans l'histoire de la ville, Le Vasseur paraît à peine l'avoir soupçonné. Il n'a guère connu que l'événement de 1547.

A peine est-il besoin de dire que les anciennes biographies de Calvin, de Théodore de Bèze, de Papire Masson, de même que les ouvrages de Drelinconrt, de Florimond de Rémond, etc., les œuvres et la correspondance de Calvin, ont été mises à contribution.

De nombreuses enquêtes ont été faites à Noyon, surtout au cours du XVIIe siècle, sur le compte de Calvin. On peut citer, par exemple, celle que le ministre Rivet[1] témoigne, dans son livre intitulé *Jesuita vapulans*, avoir vue entre les mains de M. Wandremyle, ou encore l'information rédigée par Me Anthoine de Mesle, docteur es droicts, trésorier et chanoine de l'église de Noyon, juge ordinaire de l'audience épiscopale. Nous ne connaissons aujourd'hui ces documents que par des extraits. Cependant l'une de ces enquêtes a été imprimée. C'est l'ouvrage de Me Jacques Desmay, docteur en Sorbonne et vicaire-général du diocèse de Rouen, publié dans cette ville, en 1621, sous ce titre : *Remarques sur la vie de Jean Calvin tirées des Registres de Noyon, lieu de sa naissance.*

Cette brochure aujourd'hui introuvable a été réimprimée, mais en partie seulement, dans Cimber et Danjou (*Archives curieuses de l'histoire de France*, t. V, p. 387). Les trente premières pages n'ont pas été reproduites. Desmay était venu prêcher un carême à Noyon, dans l'année 1614. Il employa les loisirs que lui laissait la prédication à recueillir ces notes, qui ont été écrites sans trop de malveillance ni de passion. Il est loin d'avoir montré la partialité si choquante et si acerbe de Le Vasseur qui écrivit peu après lui. On constate cependant çà et là dans son ouvrage un certain nombre d'inexactitudes que les mentions des registres capitulaires ont permis de rectifier.

Le nom de la famille était *Cauvin* et non Cauvain, Cauvyn, ou

1. Pasteur, puis professeur à Leyde et à Breda, mort en 1651.

même Chauvin, comme on l'a dit souvent. Les nombreuses mentions qui se retrouvent dans les registres de Noyon ne varient pas à cet égard.

I

Les ancêtres étaient mariniers depuis des générations. Ils exerçaient leur métier sur la rivière d'Oise et habitaient au village de Pont-l'Évêque[1], tout près de Noyon. C'est une profession qui force à voyager beaucoup, à voir le monde. Généralement ceux qui l'exercent se distinguent par un esprit ouvert et indépendant, que les occupations sédentaires donnent plus rarement. On s'en rend bien compte par l'esprit d'aventure qui se retrouve chez tous les Cauvin. Le grand-père est le dernier qui reste fidèle à la tradition de la famille. Ses trois fils quittent le pays natal et s'en vont chercher fortune ailleurs. Deux d'entre eux, Richard et Jacques, gagnent Paris, où ils prospèrent en qualité de serruriers, le premier établi près de Saint-Germain-l'Auxerrois, le second dans la rue du Renard près de Saint-Merry[2]. L'autre frère, Gérard, qui fut le père du réformateur s'éloigna moins et s'installa dans la ville voisine, à Noyon.

Celui-ci, le premier de la famille, renonça aux métiers manuels. C'était un homme remuant et habile, une forte tête, comme on dit. La paperasserie le tenta, il se fit procureur. Il faut avouer que l'entreprise lui réussit assez bien. Adroit et délié, il accumula rapidement place sur place. De notaire apostolique, la première charge qu'il obtint, il devint successivement notaire du chapitre, greffier de l'officialité, procureur fiscal du comté et promoteur du chapitre. C'est à Noyon, en quelque sorte, le *fac-totum* du clergé.

Il est pour la première fois question de lui, dans un acte de l'année 1481, où il intervient en qualité de greffier[3]. D'après toutes les vraisemblances, cette date doit être de très peu postérieure à son établissement à Noyon. Il n'est guère possible de préciser l'époque

1. Pont-l'Évêque est une commune du canton de Noyon. Son nom lui vient d'un pont dont le péage appartenait au moyen âge à l'évêque de Noyon. Ce village est aujourd'hui comme autrefois, en grande partie peuplé de mariniers.

2. Bibl. Nat. Collection Dupuy, vol. 761. Généalogies. f° 176. — Papire Masson. *Vita Joannis Calvini.*

3. Acte passé devant l'officialité de Noyon, le 20 septembre 1481, cité par Le Vasseur (*Annales de Noyon*, p. 1170).

exacte de l'acquisition de ses diverses charges. Tout ce qu'on peut affirmer c'est qu'il ne comparait pas avant l'an 1500 en qualité de promoteur du chapitre. Il était déjà, antérieurement à cette époque, procureur en cour d'Église [1]. Une date importante qu'il est utile de signaler, c'est celle de son entrée en bourgeoisie, arrivée en 1497 [2]. Gérard Cauvin, procureur, figure en tête de la liste des bourgeois reçus cette année-là à Noyon. Cette réception consacre, pour ainsi dire, le droit de cité de la famille Cauvin.

Ne devenait pas bourgeois qui voulait. Ce titre conférait en effet une foule de droits et de privilèges, auxquels tout habitant ne pouvait prétendre, par le fait même de la résidence dans la ville.

On remarquera d'ailleurs que Gérard ne l'obtint qu'après une vingtaine d'années de séjour continu. La maison qu'il habitait, quoique proche de la cathédrale, faisait partie de la paroisse Sainte-Godeberte. Elle était située sur la *place au Blé*, à l'un des endroits qui devait être alors des plus agréables et des plus animés de la cité. Cette maison, quoiqu'on en ait dit, n'existe plus aujourd'hui. La construction qui s'élève actuellement [3] sur son emplacement ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Plusieurs anecdotes singulières, qu'il ne sera pas hors de propos de rappeler ici, s'appliquent à cette demeure [4].

Il paraît que dans l'incendie général qui ravagea la ville en 1552, lors du passage des Impériaux, la maison de la famille fut presque seule épargnée.

1. Le Vasseur, *loc. cit.*, p. 1088. On le voit instrumenter comme notaire à l'élection de l'évêque Charles de Hangest, où il est qualifié de notaire du chapitre, scribe du grand vicaire et de l'officialité (Conclus, capitul. 1er août 1525). Il est taxé de procureur fiscal dans la conclusion capitulaire du 28 décembre 1525 et de promoteur dans celle du 9 avril 1521.

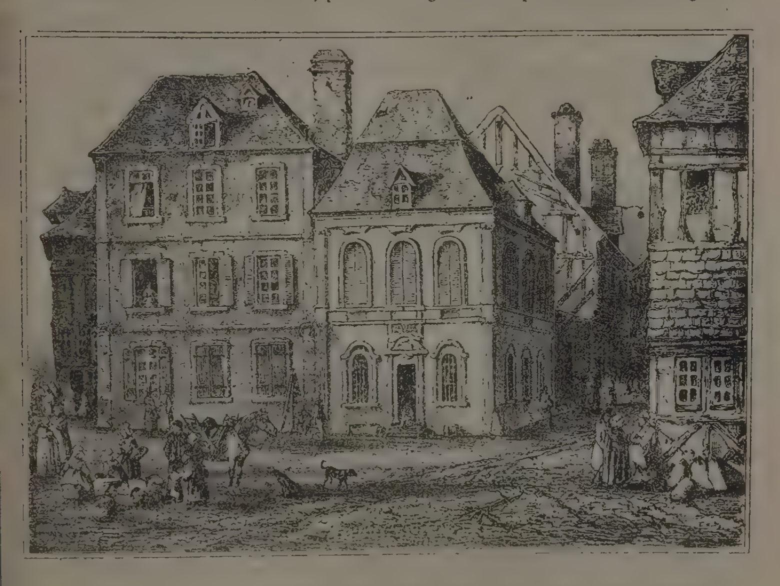
2. Registre des bourgeois de Noyon, f° 35 v°.

3. Cette construction, qui ne manque pas de caractère, est occupée aujourd'hui par un hôtel. Quant à la maison occupée par le grand-père de Calvin à Pont-l'Évêque, on sait qu'elle était située sur le chemin de Noyon, à droite près d'une auberge.

4. Un fait assez significatif, c'est qu'à la suite de la Ligue, les traditions concernant Calvin s'étaient tellement embrouillées, qu'on ne savait plus s'il était né à Pont-l'Évêque ou à Noyon. Quand le cardinal Alexandre de Médicis, se rendant au traité de Vervins, passa à Noyon, il eut la curiosité de voir la maison du Réformateur : on la lui montra à Pont-l'Évêque. Plus tard, cette erreur fut reconnue.

Voici ce qu'écrivit Calvin, au sujet de ce singulier événement à Ambroise Blaurer : « Sachez que je survis à ma patrie, ce que je n'aurait jamais pu croire. La ville où je suis né a été détruite entièrement par les flammes. Chaque jour, nous sommes réduits à apprendre de nouveaux désastres qui domptent si peu l'orgueuil du roi de France, qu'il n'a jamais plus audacieusement insulté notre Dieu[1] ».

Plus tard, il revient sur le même sujet dans une autre lettre latine : « On m'écrit, dit-il, pour me signaler un phénomène étrange.



La maison de mon père demeure seule debout dans la ville, réduite en cendres. » Calvin cite alors en français le texte même de la lettre de son correspondant qui, en lui apprenant ce fait ajoutait ce commentaire : « Je ne doute pas que Dieu n'ait voulu laisser ce tesmoignage, contre tous ceux de vostre ville, lesquels huit ou dix jours auparavant avoyent buslé en effigie Monsieur de Normandie et le reste[2] ».

1. Lettre latine du 19 novembre 1552. — Édition de la correspondance de Calvin dans le *Corpus Reformatorum*, n° 1674.

2. Lettre latine du 15 février 1553, adressée à un personnage inconnu. Édition

Dans la suite, cette maison fut démolie, probablement au moment de la Ligue, par haine du Réformateur. On rapporte qu'un habitant nommé d'Artois, l'ayant reconstruite, ses compatriotes le pendirent à la porte. Quoi qu'il en soit, la maison de Calvin n'existait assurément plus au temps où Desmay vint à Noyon, c'est-à-dire en 1614-1615, puisqu'il précise dans ses *Remarques sur la vie de Calvin* que le Réformateur est né « dans la place où est bastie présentement la maison du *Cerf* ». Cette dernière est sans aucun doute celle qui existe aujourd'hui[1].

Ce qui acheva de poser Gérard Cauvin dans la ville, ce fut un riche mariage qu'il contracta avec la fille d'un des plus notables bourgeois. Le père de sa femme, Jean Le Franc, était originaire de Cambrai, où il exerçait la profession d'hôtelier. Sa fortune faite, il vint, on ne sait pour quels motifs, se retirer à Noyon. Il habitait, comme Gérard, sur la paroisse Sainte-Godeberte. Il devint très rapidement un personnage d'importance. Reçu bourgeois en 1498, un an après son gendre, il entra bientôt au conseil de ville. C'est en sa qualité de juré de la commune qu'il intervient très activement dans la construction de l'hôtel de ville qui fut élevé vers cette époque. Il figure, à diverses reprises, dans les comptes des travaux[2]. Il est à remarquer que, bien que cité en premier lieu dans l'énumération des jurés, il est le seul qui ne signe pas les procès-verbaux. Jean Le Franc avait du bien. Dans l'un des registres de tailles de l'époque, il est porté comme l'un des plus imposés. Il y figure pour quatre livres, pendant que la cote moyenne de l'imposition n'excède pas une ou deux livres et que, pour ne prendre qu'un exemple, Gérard Cauvin, son futur gendre, n'est taxé qu'à 14 sous[3]. Voilà un rapprochement intéressant, qui indique bien la disproportion de fortune des deux familles, avant leur union. Ajouté à d'autres

de la correspondance de Calvin dans le *Corpus Reformatorum*, n° 1704. — Il y a dans la même lettre un autre passage curieux sur cet incendie de Noyon. Nous y reviendrons plus tard à propos de la condamnation de Laurent de Normandie.

1. La gravure ci-contre est la réduction d'une lithographie exécutée il y a longtemps déjà, et dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque de la rue des Saints-Pères, dans la collection d'autographes de feu M. P.-A. Labouchère, où se trouve aussi l'original de la belle lettre de Calvin à d'Andelot.

2. Archives de la ville de Noyon. Compte de l'année 1509.

3. Registre des tailles de 1490. Paroisse Sainte-Godeberte.

indices, ce détail démontre que l'alliance contractée par Gérard l'avait fait entrer dans la haute bourgeoisie de la ville, chose qu'il n'est pas inutile de relever. Quant à Jeanne Le Franc, on n'en peut guère dire autre chose que ce qu'en rapporte Desmay. D'après lui, on s'en souvenait encore au commencement du XVII[e] siècle, comme de l'une des plus belles femmes de son temps. C'était aussi une tradition à Noyon, qu'elle se distingua par sa dévotion et qu'elle habitua de bonne heure son fils Jean aux exercices de piété. Le Vasseur, aveuglé par sa haine religieuse, et désireux de discréditer à tout prix la famille Cauvin, n'a pas craint d'assurer quelque part que la femme de Gérard avait été d'*assez mauvais bruit*. Il n'y a là qu'une calomnie que d'autres témoignages contredisent formellement. Disons dès maintenant qu'elle mourut à une époque où Jean n'était encore qu'un enfant, ce qui explique qu'il n'en soit fait nulle mention dans sa correspondance des premières années. Gérard Cauvin se remaria peu après la mort de Jeanne Le Franc; mais on manque complètement de détails sur cette seconde union, qui d'ailleurs fut de courte durée, puisque Gérard mourut lui-même en 1531.

Il est bon qu'on sache que le greffier de l'église de Noyon n'est plus un petit bourgeois de maigre revenu. Son rôle est des plus actifs et sa situation tout à fait en vue. L'évêque aussi bien que le chapitre l'estiment et le favorisent. Quand il y a quelque grand intérêt à débattre dans les assemblées du corps de ville, on l'y appelle et il y figure en un rang honorable[1]. Sa famille est nombreuse et prospère; il a quatre fils et deux filles. Chose digne de remarque, bien qu'inféodé par ses fonctions et ses charges au clergé, il ne craint pas d'entrer en lutte avec lui. On le voit dans certains cas protester contre des arrestations ordonnées par les chanoines. Pour n'en donner qu'un exemple, le 5 août 1524, Billard, élève promoteur de l'évêque, ayant été mis en prison à la porte Corbaut, pour avoir tiré le couteau contre François de Brolly, écolâtre et théologal, Gérard se présenta devant le chapitre, et stipulant pour l'inculpé, demanda raison de son emprisonnement[2]. D'ailleurs ce détail n'est rien auprès de ce qui se passera plus tard.

1. Voir, par exemple, les procès verbaux des séances du 25 juillet et du 19 octobre 1522, pour ne citer que ceux-là.

2. Inventaire des registres capitulaires dans Sézille, à l'année 1524.

C'est par excellence un homme d'opposition. Cette tendance éclate clairement dans toute sa conduite. Ses multiples charges en font un fonctionnaire en quelque sorte indépendant. Mais un autre trait qui frappe encore chez lui et qui fait honneur à son caractère, c'est sa préoccupation constante pour tout ce qui touche à l'éducation de ses enfants, surtout de Jean qu'il semble avoir deviné de très bonne heure.

Il avait, comme on l'a dit plus haut, quatre fils et deux filles. De ces dernières, une seule nous intéresse, Marie, qui suivit plus tard son frère à Genève et sur laquelle on aura l'occasion de revenir[1]. Quant à l'autre, dont on ignore le nom, elle se maria et fit souche à Noyon. Des fils, l'un mourut en bas âge; les trois autres furent élevés dans leur ville natale et reçurent une éducation honorable. Charles, qui fut plus tard prêtre chapelain et curé de Roupy, était l'aîné. D'après la généalogie qui figure dans la *Collection Dupuy*, Antoine aurait été le second et Jean le troisième. Ce dernier, on le sait, naquit le 10 juillet 1509 et fut baptisé à l'église Sainte-Godeberte. Un chanoine de la cathédrale nommé Jean des Vatines fut son parrain. Comme il est naturel, des légendes se formèrent plus tard dans le pays sur les circonstances soi-disant merveilleuses qui avaient accompagné sa naissance.

Dès le commencement du XVII[e] siècle, on racontait qu'un essaim de grosses mouches était sorti du sein de sa mère, au moment de l'enfantement : présage, dit Le Vasseur, « qu'il devoit estre un jour un mesdisant et calomniateur parfait ». D'autres prétendaient qu'un astrologue avait prédit qu'il serait pape. D'autres enfin qu'il portait une épée aux processions en guise de croix. Mais il n'y a rien là de bien significatif. Il n'est pas d'homme célèbre qui n'ait donné lieu à de pareils contes. Une légende assurément plus ancienne et sur laquelle on reviendra plus tard, c'est celle de la prétendue condamnation qui l'aurait fait marquer du fer rouge[2].

1. Il est question d'elle dans une lettre latine de Calvin du 18 janvier 1532 (Herminjard, II, p. 397). Elle est appelée *Maria Paludana*, qui n'est vraisemblablement que le nom latinisé de son mari.

2. Il est peut-être à propos de signaler ici le dicton qui resta longtemps en usage dans les environs de Noyon et qui eut probablement son origine à l'époque des guerres de religion : *Le sermon de Calvin a fait ronfler le canon*.

Les trois fils de Gérard furent pourvus de bénéfices dès leur plus jeune âge, preuve de la considération que le clergé portait à leur père. L'heureuse fortune de ce dernier profite à tous les siens. Ils possèdent, chacun pour son compte, jusqu'à deux revenus, en même temps, une chapellenie et une cure. Charles, l'aîné, est reçu le 24 février 1518 à l'une des chapellenies, fondées à l'autel de la Gésine, à l'entrée du chœur de la cathédrale[1]. La portion conférée à Charles était devenue vacante par la résignation pure et simple de Nicolas Obry, dernier possesseur. Il ne la conserve que deux ans et la permute, le 26 novembre 1520, contre celle de la Madeleine avec un nommé Michel Courtin, sur la présentation du chanoine Martin Blatier, chantre de la cathédrale. Peu de temps après, on lui accorde également la cure de Roupy, qu'il devait garder.

Jean ne fut pas moins bien partagé. Le 19 mai 1521, à l'âge de douze ans, il se voit octroyer son premier bénéfice. Certains écrivains[2] ont cru pouvoir affirmer qu'il l'avait acheté à l'aide des deniers de la famille de Montmor. Cette assertion n'est pas plus exacte que celle qui présente Calvin comme ayant vécu à Paris, à la charge de cette riche famille.

Le premier bénéfice de Jean fut, comme celui de Charles, l'une des chapelles de Gésine[3]. Il avait été présenté par Jacques Regnard, secrétaire de l'évêque et par un des vicaires généraux. Il succédait à Michel Courtin[4]. Sa réception définitive eut lieu le 7 juin de la

1. Quelques mois plus tard une peste des plus violentes étant survenue dans la ville, Gérard Cauvin demanda pour le jeune chapelain son fils l'autorisation de quitter Noyon, sans perdre aucune part des distributions d'argent ou d'objets en nature qui se faisaient régulièrement, mais seulement pour les bénéficiaires présents. Sa demande portée au chapitre général du 18 août 1519 fut repoussée pour le principe, mais on promit à Gérard qu'il lui serait tenu compte de l'équivalent des distributions. Plus tard, au moment de la rupture, pareille faveur fut refusée à propos de Jean.

2. Le Vasseur et après lui tous les historiens hostiles à la Réforme.

3. Desmay se trouve ici en contradiction avec les registres capitulaires qu'il paraît d'ailleurs avoir mal connus. Suivant lui la chapelle obtenue par Calvin était celle de Saint-Jean de Baiencourt fondée en l'Église Saint-Quentin-à-l'Eau, au faubourg de Péronne. Comme la plupart des renseignements qu'il rapporte avaient été puisés dans des conversations tenues avec les vieillards noyonnais, il n'est pas étonnant qu'il ait commis cette confusion.

4. Ce dernier ne comparait pas dans l'acte capitulaire. Sa résignation fut signifiée par M[e] Antoine d'Estrées, son procureur.

même année, après qu'il eut prêté les serments ordinaires. Le 27 septembre 1527, Jean joignit à ce premier revenu la cure de Saint-Martin de Martheville[1], vacante par la résignation de Jean Savart. Gérard Cauvin intervint dans cette affaire en qualité de fondé de pouvoirs du résignataire. Le nouveau curé garda peu de temps ce bénéfice et le permuta le 5 juin 1529 contre la cure de Pont-l'Évêque, qui passait pour être d'un meilleur revenu et qui lui convenait mieux à cause des attaches de sa famille avec ce pays. On se rappelle, en effet, que ce village était le lieu d'origine de ses pères. Desmay affirme même qu'à l'époque où Calvin en fut nommé le curé, son aïeul paternel y vivait encore. L'échange se fit avec Jean de Bray, prêtre, qui remplaça Calvin à Martheville.

Pour ce qui concerne Antoine, son admission aux bénéfices fut plus tardive. Il fut présenté le 30 avril 1529 à l'une des portions de la chapelle de Gésine[2], devenue vacante par l'abandon volontaire de Jean son frère, résignataire en sa faveur. Ce dernier était alors aux Universités et se trouvait par là même dans l'impossibilité de remplir son office au chœur, ce qui lui faisait perdre la plus grande partie des distributions. Ce désavantage l'amena sans doute à abandonner temporairement la chapelle à son frère, qui fut définitivement admis dans la communauté des chapelains le 1er mai 1529. Un an plus tard, le 26 février 1530, il la rendit à Calvin. Antoine avait obtenu un peu auparavant un autre bénéfice du nom de Tournerolle, au village de Traversy, près la Fère. Nous aurons plus loin l'occasion de traiter des circonstances dans lesquelles les trois frères renoncèrent successivement à ces divers avantages. Ce qu'il importe, c'est de constater qu'ils en furent dotés et de très bonne heure.

Mais ces ressources accessoires ne servirent pour Gérard Cauvin qu'à un seul but, celui de faciliter l'éducation de ses enfants. Le jour où elles furent susceptibles de le gêner dans cette tâche, il aima mieux renoncer aux revenus. On voit que c'est sa préoccupation constante et que tout y doit céder. C'est lui qui persiste à

1. Près de Vermand (Aisne).

2. Cette chapelle se composait de quatre portions. Deux chapelains devaient la messe tous les jours, alternativement après matines. Jean se trouvait donc dans l'obligation de payer un prêtre pour l'acquit de ses messes.

mettre ses enfants au collège des *Capettes* [1], pour les faire instruire dans les humanités. Il les y maintient, bien que les chanoines aient refusé à plusieurs reprises de continuer aux jeunes bénéficiaires, la distribution des dons en nature ou en argent qui se faisaient quotidiennement. Les jeunes Cauvin retenus au collège par leurs études ne pouvaient remplir au chœur les charges et fonctions, auxquelles leurs chapellenies les astreignaient. C'était pour Gérard une perte sensible, mais l'avancement des siens dans les lettres l'emportait sur cette considération. Charles, Antoine et Jean fréquentèrent donc tour à tour le collège. Ce dernier attirait déjà sur lui l'attention. Malgré son extrême jeunesse, il laissa aux Capettes une réputation dont on conserva longtemps le souvenir à Noyon. « Il y montra, dit Desmay, un bon esprit, une promptitude naturelle à concevoir les lettres humaines ». Papire Masson rapporte de son côté qu'il dépassa bien vite tous les autres écoliers, grâce à une extraordinaire mémoire et à un esprit des plus vifs. Il étudiait dès lors en compagnie des enfants de Montmor. Quand ceux-ci partirent pour Paris, afin d'y suivre des cours plus en renom, Gérard Cauvin résolut de confier son fils, qui promettait chaque jour davantage, au seigneur de Montmor, à qui l'unissaient les liens d'une vieille amitié. Mais de ce que Calvin partit à Paris dans ces circonstances, il n'en faut nullement préjuger qu'il vécut à la charge de cette riche famille. Certains témoignages formels et non suspects prouvent le contraire. Il faut en finir avec la légende trop longtemps accréditée, présentant Calvin, comme une sorte d'enfant pauvre, élevé et poussé par charité. C'est se faire une idée tout à fait fausse de la situation sociale de Gérard et de son esprit indépendant, que de croire qu'il en fut ainsi. Ces Montmor furent pour Calvin des amis, et nullement des bienfaiteurs. Il est assez piquant de constater, en passant, qu'une partie de cette même famille adhéra plus tard aux doctrines de la Réforme et combattit dans les rangs huguenots [2].

D'ailleurs, une autre raison avait porté Gérard à presser le départ

1. Collège fondé à Noyon en 1294 par Robert Lefèvre, chanoine de la cathédrale, en faveur de pauvres écoliers, au nombre de 8. Le nom de *Capettes* venait d'une particularité du costume des élèves.

2. Nous aurons l'occasion de revenir sur le compte de ces Montmor dans la seconde partie de ce travail.

de son fils. Une peste très violente venait derechef d'éclater dans Noyon. Une désolation générale y régnait et tous ceux que leurs fonctions n'attachaient pas à la ville se hâtaient d'en sortir [1].

Calvin descendit à Paris chez son oncle Richard qui était serrurier et habitait près de Saint-Germain l'Auxerrois [2]. Il dut retrouver plusieurs Noyonnais qui étudiaient à cette époque à l'Université, Robert Cloppin, Jehan Fourquelin et aussi probablement son parent Pierre Robert, fils d'un procureur en cour d'Église, collègue de Gérard Cauvin. Ce Pierre Robert est le même qui fut connu plus tard sous le nom d'Olivetan.

Ce départ pour Paris arrivé au mois d'août 1523, clôt pour ainsi dire une première période de la vie de Calvin.

(*A suivre*).

ABEL LEFRANC.

BIBLIOGRAPHIE

THE HUGUENOTS AND HENRY OF NAVARRE

By Henry-M. Baird [3].

M. le professeur H.-M. Baird (qu'il ne faut pas confondre avec son frère Charles-W. Baird, le pasteur et l'historien du Refuge en Amérique, dont nous déplorons tous la mort prématurée) poursuit vaillamment l'accomplissement de l'œuvre qu'il s'est proposée il y a plus de dix ans, et dont nous avons apprécié la première partie ici même, en 1880 [4]. Les deux nouveaux volumes dont nous venons de transcrire le titre racontent l'histoire d'une période relativement courte, puisqu'elle ne comprend que trente-six années, de 1574 à 1610. Or c'est la période si agitée par l'interminable révolution de la Ligue et par les prouesses de plus en plus heureuses et bril-

1. Cette maladie était dans la ville à l'état endémique depuis nombre d'années. Voir *passim* les Registres aux délibérations, mais l'épidémie de 1523 parait avoir été de beaucoup la plus violente.

2. La chambre de Jean donnait sur l'église (Pap. Masson); les Montmo habitaient rue Saint-Jacques.

3. New-York, Charles Scribner's sons, 1886, 2 vol. in-8° de XXII-458 et XVII-525 pages. Cartes.

4. Voy. *Bulletin*, t. XXIX, p. 281.

lantes de son principal adversaire, le Béarnais, qu'on ne peut séparer de ses loyaux soldats, les huguenots.

M. Baird a fort bien indiqué que la figure de Henri de Navarre domine et résume ces jours de lutte souvent désespérée, et que les deux faits dont il porte devant l'histoire la responsabilité si diversement appréciée, — son abjuration (1593) et l'édit de Nantes (1598), — en forment la conclusion réelle. Sa mort tragique de 1610 n'est que la résultante et la conséquence des événements antérieurs. — C'est dire que notre auteur se rallie hautement à ceux qui blâment une conversion dictée uniquement par des motifs politiques. En justifiant les ligueurs bien plus que les traités onéreux et scandaleux qui mirent fin à leurs égoïstes prétentions, cette défaite semble proclamer l'inutilité des victoires remportées avec tant d'éclat. L'édit de Nantes est, en réalité, une violation de ce contrat : elle procède directement de ce qu'il répudie ; et le couteau de Ravaillac se chargera de faire expier à la France cet élan vers la liberté, en attendant que Louis XIII et surtout Louis XIV la fassent rentrer dans l'ordre... strictement clérical.

Si M. Baird avait écrit pour des Français, nous serions fondés à lui reprocher d'avoir consacré près de mille pages compactes aux péripéties de cette dramatique, mais courte histoire. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'adresse à un public qui ne possède, dans sa langue, aucun travail d'ensemble sur cette époque plus célèbre que connue. Il est, d'ailleurs, difficile de faire le départ entre ce qui appartient à l'histoire des huguenots et ce qui n'est que du ressort de l'histoire de France, tant les faits de l'une se mêlent intimement à ceux de l'autre.

Les mêmes éloges que nous avons accordés aux deux premiers volumes de l'auteur, pour le soin avec lequel il s'est efforcé de ne négliger aucune source imprimée, s'appliquent à ce nouvel ouvrage. On peut dire qu'à part certains livres spéciaux [1], il s'est entouré de tous les moyens d'information aujourd'hui disponibles. C'est même cette abondance de renseignements, et le désir d'être toujours clair et lisible, qui sans doute l'ont empêché de resserrer ses développements.

Nous aurions toutefois désiré qu'il nous renseignât un peu plus complètement sur les destinées des *Églises* protestantes pendant ces guerres de la fin du XVI[e] siècle. Nous savons qu'il est difficile d'en dire grand'chose, mais nous croyons cependant qu'il eût été possible, en relevant avec soin les notes éparses çà et là, de nous apprendre comment elles vécurent et dans quelle proportion elles furent diminuées par la persécution et par l'anarchie.

Nous ne terminerons pas sans féliciter de nouveau un étranger d'avoir su rassembler (faut-il dire, à cause de la distance où il se trouve des événements?) en un seul tableau, les traits épars d'une histoire dont nous analysons les détails sans nous préoccuper suffisamment de l'ensemble.

1. Citons, entre autres, *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains*, de M. Tuetey (Voy. *Bull.* de 1881, p. 286) ; les *Mémoires de Jacques Carorguy* (1582-1595), Paris, 1880, etc.

Et nous lui souhaitons, au commencement de cette nouvelle année, vie et force pour achever la troisième partie de son monument, celle dont la Révocation formera la mélancolique conclusion.

N. Weiss.

SÉANCES DU COMITÉ

13 *décembre* 1887.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler : MM. Bonet-Maury, O. Douen, A. Franklin, J. Gaufrès, W. Martin, Ch. Read, A. Viguié, Ch. Waddington. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, on passe à l'ordre du jour.

Bulletin. — Le sécretaire soumet le sommaire du numéro de janvier, qui est approuvé. — Aussi longtemps que l'abondance des matières le permettra, chaque numéro pourra contenir deux études historiques. Parmi les travaux ou documents en préparation, il convient de signaler le registre des arrêts de la célèbre *Chambre ardente*, récemment découvert par M. Weiss ; ce registre fera connaître pour la première fois un nombre de victimes relativement énorme pour cette époque sinistre. M. F. Puaux transmet une copie du plan si intéressant du temple de Charenton en 1679, tel qu'il se trouve, avec des explications, dans le carton 321 de la série TT, ou MM. Read et Douen en avaient déjà pris connaissance. — Plusieurs modifications sont discutées et adoptées pour la composition des trois dernières pages de la couverture.

Communications. — M. le président annonce, de Bâle, un legs de 500 francs, fait à la Société et transmis par M. le pasteur A. Bernus. Puis il rend compte de son récent voyage en Angleterre où il a eu avec les membres de la *Huguenot Society* de Londres [1] les rapports les plus aimables et les plus utiles. Il a pu recueillir un grand nombre de documents sur l'histoire du Refuge anglais et espère obtenir de la bibliothèque de l'Université de Cambridge le prêt de papiers importants. Il dépose aussi, de la part de la *Huguenot Society*, quelques doubles des livres de leur bibliothèque, témoignage de gracieuse confraternité auquel le Comité est très sensible. Le président se demande ensuite si la Société ne devrait pas étudier à nouveau la question de la nomination de membres honoraires. — M. Read annonce la découverte d'un magnifique portrait de Jeanne d'Albret, par Porbus, et fait un tour de consultation au sujet de ses articles sur madame de Maintenon. La plupart des membres présents déclarent réserver leur opinion jusqu'à ce que l'étude de M. Read soit terminée.

Bibliothèque. — On trouvera, sur la troisième page de la couverture, la liste des livres nouveaux déposés à la bibliothèque. Il faut y joindre, de la part de M. Gaidan, un complément de papiers relatifs aux *Bouvat* (Voy. le dernier n°) et un dossier considérable sur la démolition du temple de Sainte-Croix (Drôme). Ce dossier est accompagné d'une étude dont M. Douen promet de rendre compte.

1. C'est M. Morris Beaufort qui a fait faire la belle copie du manuscrit signalé dans le dernier procès-verbal.

CORRESPONDANCE

Quand Théodore de Bèze a-t-il rompu avec l'Église romaine?

Monsieur, Auxerre, le 18 décembre 1887.

Je vous apporte ma première contribution pour le *Bulletin*, mais j'ai besoin de votre science pour résoudre le problème qui en va résulter. — D'après M. Cherest (*Histoire de Vézelay*, vol. II, p. 348), Théodore de Bèze, natif de Vézelay, comme vous le savez, aurait été dans sa jeunesse pourvu de nombreux bénéfices, parmi lesquels le prieuré de Villeselve, membre dépendant de l'abbaye de Vézelay. M. Chérest n'indique pas d'ailleurs à quelle époque il se serait, ou aurait été dessaisi de ces bénéfices, époque qui à mon sens doit donner le moment précis de sa scission définitive d'avec l'Église romaine. Or, en inventoriant le fonds très réduit de Vézelay que je possède aux Archives de l'Yonne, j'ai trouvé un petit cahier, contenant une copie du XVII[e] siècle des décisions du chapitre de Vézelay, concernant les prieurés qui en dépendent, du 31 octobre 1530 au 19 octobre 1612. Dans ce petit cahier on trouve : « *Capitulum » tentum die* 16 *mensis decembris anno Domini* 1547, *de Douhet thesaurarius, Desquieux cantor, Dassigny, Chacheré, de Prelat, Moré, » la Pesze, Bardin, Jarrige, Colon, Lespinasse. Supra requesta facta » per magistrum Theodorum de Besze, priorem de Villarisylva, dicta » requesta remissa usquequò fuerit capitulum amplius congregatum, » et consuletur quomodo sit faciendum ne capitulo præiudicium » inde oriatur* » (fol. 284)[1].

« *Capitulum generale ecclesie Beate Marie Magdalenæ Vezeliacensis » celebratum die Lunæ post dominicam qua cantata fuit pro introitu » missæ cantate*, 30 *mensis aprilis anno Domini* 1548, *de Douhet thesaurarius, Desquieux, Chacheré, Moré, la Pesze, Jarrige, Colon, » Loron, Ferroult, A. Desquieux, J. Murat, de Gerbe, Pompanon.*

« *Super requesta facta per Magistrum Theodorum de Besze, priorem » de Villarisylva, ad hoc quod sibi concedatur permissio cedendi seu » resignandi, aut permutandi, aut aliàs, prioratum prædictum de Villarisylva pro se, et pro hàc vice duntaxat, et citra derogacionem » unionis in bullis contentæ, ità tamen quòd ipse tenebitur et ille » in cuius utilitatem cedet aut resignabit, facere recognicionem seu » obligacionem de summa triginta librarum debitarum capitulo quotannis in die capituli generalis* » (fol. 285, p. 2).

« *Capitulum tentum die Veneris* 20 *mensis Julii anno Domini* 1548 » *De Douhet thesaurarius*, etc., etc. — *Super requesta facta per*

1. « Chapitre tenu le 16 du mois de décembre de l'an du Seigneur 1547, de Douhet trésorier, Desquieux chantre, etc., etc. Sur la requête faite par maître Théodore de Bèze, prieur de Villeselve, ladite requête a été remise jusqu'à ce que le chapitre soit plus au complet, et que l'on ait délibéré sur la conduite à tenir pour que ledit chapitre n'ait à souffrir aucun préjudice (fol. 284). »

2. « Chapitre général de l'Église de Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay, célébré le lundi après le dimanche où l'on a chanté pour l'introït de la messe *Cantate*, le 30 avril de l'an du Seigneur 1548. De Douhet trésorier, Desquieux, etc., etc. — Sur la requête faite par maître Théodore de Bèze, prieur de Villeselve, demandant à ce qu'on lui accorde la permission de céder ou de résigner, ou d'abandonner autrement ledit prieuré de Villeselve, pour lui, et pour cette fois seulement, et par dérogation à l'union contenue dans les bulles pontificales, il y a été fait droit, sous condition cependant que celui à qui il cédera, ou en faveur de qui il résignera, sera tenu de faire reconnaissance ou obligation d'une somme de 30 livres dues chaque année au chapitre, le jour du chapitre général. »

» *magistrum Deodatum de Besze, priorem de Villarisylva, permissum*
» *eidem de Besze et suo resignatario proximo, dumtaxat resignare,*
» *cedere, et dimittere dictum prioratum oneribus et causis contentis*
» *in transactione facta, ita quod preiudicium generare non possit*
» *capitulo, nec in ceteris preiudicare literis reductionis de regulari-*
» *tate in secularitatem* » (fol. 287)[1].

L'indication des folios a trait aux registres capitulaires qui sont perdus. Quelques mois après cette dernière conclusion, le 4 janvier 1548 (1549, nouveau style), les chanoines de Vézelay résolurent d'unir ce prieuré à la mense capitulaire. Et le 2 janvier 1552, lesdits chanoines passent aux trois frères Cuvet, d'Avignon, dont l'un est prêtre, un bail général de tout le prieuré de Villeselve.

Quant à la transaction intervenue entre Théodore de Bèze et les chanoines de Vézelay, dont il est fait mention dans une des délibérations précédentes, je n'ai malheureusement pas pu la retrouver. Villeselve étant du diocèse de Beauvais, j'ai cru devoir m'adresser à tous mes confrères de l'Oise et de l'Aisne pour obtenir plus amples renseignements. Mais le succès a été médiocre. L'archiviste de l'Oise m'a envoyé un extrait de l'annuaire de ce département où il est dit que Théodore de Bèze était prieur commandataire de Villeselve en 1542, et rien de plus. Je croyais donc avoir trouvé la date précise ou à peu près à laquelle Théodore de de Bèze avait rompu avec l'Église romaine, date qui, suivant ce que je crois, n'est pas encore bien déterminée, quand est survenu un événement qui a brouillé toutes mes combinaisons.

En faisant l'inventaire du trésor de la cathédrale, je suis tombé sur une magnifique Bible protestante, imprimée en 1567. Cette Bible contient la traduction des psaumes par Marot, achevée par de Bèze, et est précédée d'une préface de ce dernier, aussi *calviniste* que possible, signée de lui, et datée de Genève, 10 juin 1543. Admettre que Théodore de Bèze fût encore prieur *régulier* de Villeselve (car l'on débattait encore sur la Bulle de sécularisation de l'abbaye de Vézelay), et publiât ouvertement, même à Genève, un pareil ouvrage, me paraît impossible. Ne pensez-vous pas que la traduction en question avec la préface aura d'abord paru sans son nom, et qu'il s'en sera déclaré l'auteur après avoir rompu définitivement avec les catholiques? Je serais bien heureux d'avoir vos idées à ce sujet.

Veuillez agréer, etc. FRANCIS MOLARD.

Les extraits inédits que renferme cette lettre confirment pleinement ce qu'on savait de l'époque où Th. de Bèze rompit avec le catholicisme, à la suite d'une grave maladie dont il faillit mourir. On sait, en effet, qu'il prit ses mesures à cet égard en 1548 (Voy., entre autres, la *France prot.*) et arriva à Genève avec Claudine Denosse, le 23 ou 24 octobre de cette année. Quant à la traduction des Psaumes, il est constant qu'il ne l'entreprit qu'en 1550 (Voy. O. Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, I, 551). Ne faudrait-il pas lire, à la fin de la préface citée par M. Molard, 1553 au lieu de 1543? N. W.

1. Chapitre tenu à Vézelay le vendredi 20 juillet de l'an du Seigneur 1548. De Douhet, trésorier, etc., etc. Sur la requête faite par maître Théodore de Bèze, prieur de Villeselve, il a été permis à lui de Bèze et à son résignataire immédiat de résigner simplement et d'abandonner ledit prieuré, sous les charges et pour les raisons contenues dans la transaction faite, de telle sorte qu'il n'en puisse sortir préjudice pour le chapitre, ni d'autre part aux lettres de réduction de la régularité en la sécularité (fol. 287).

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en disposer, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité).

ÉMILE PICOT. **Catalogue des livres composant la Bibliothèque de M. le baron J. de Rotschild.** Paris, Morgand, 1884-1887, 672 et 596 pages in-8, nombreuses planches.

Comte JULES DELABORDE. **Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange.** Paris, Fischbacher, 1887, 388 pages in-8.

J.-A. CHABRAND. **Vaudois et protestants des Alpes.** Grenoble, Drevet, 1886, 288 pages in-8.

H. ABORD. **Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun.** Tome III : Autun-Paris, 1887, 605 pages in-8, planches.

B. FILLON. **Recueil de notes sur les origines de l'Église réformée de Fontenay-le-Comte et sur ses pasteurs.** Niort, Clouzot, 1887, 113 pages in-4. Planches.

A. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ. **Cinquantenaire de l'Église réformée de Tours, avec quelques documents inédits.** Paris, Fischbacher, 1887, 108 pages petit in-8.

P. de FÉLICE. **Le sculpteur Pierre Loison.** Orléans, Herluison, 1887, 32 pages in-8.

— **La tragédie des Cordeliers d'Orléans** (1534-1535). Orléans, Herluison, 1887, 58 pages petit in-8.

Comte H. DE LA FERRIÈRE. **Lettres de Catherine de Médicis.** Tome III, 1567-1570. Paris, imp. nat. 1887, LXVII-428 pages in-4.

E. BACKHOUSE et CH. TYLOR. **Wittnesses for Christ and Memorial, of humble life from the IVth to the XIIIth century.** London, Hamilton, 1887. 447 et 577 pages in-8.

Feu A. BERTY et L.-M. TISSERAND. **Topographie historique du vieux Paris. Région occidentale de l'Université.** Paris, Imp. nat., 1887, VI-659 pages in-4, nombreuses planches.

E. MONTET. **La noble Leçon. Texte original d'après le manuscrit de Cambridge, avec fac-similé.** Paris, Fischbacher, 1888, 95 pages in-4.

CH. PRADEL. **Notice sur la vie du poète Ranchin** (1616-1692), tirage à part. 27 pages in-8 (1887).

H. LECOULTRE. **Le séjour de Calvin en Italie d'après des documents récents.** 27 pages in-8 (1887). Tirage à part.

H. VUILLEUMIER. **Quelques pages inédites d'un Réformateur peu connu** (Jean Lecomte). 29 pages in-8 (1887). Tirage à part.

Étrennes chrétiennes. 1888. Genève, Cherbuliez, 1887, 309 pages in-12.

W.-J.-C. MOENS. **The walloon Church of Norwich : its registers and history,** vol. I, part I. Public. of the Huguenot Society of London, 1887, 252 pages in-4.

H.-B. ADAMS. **The College of William and Mary. — The Study of history in American Colleges and Universities.** Washington, Government Printing Office, 1887, 89 et 299 pages in-8, planches.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888